ISSN 1662 – 4599

25 juillet 2013
13e année
No 23/24

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Les cycles des événements politiques

Un texte peu connu et rarement discuté de l'année 1971 rédigé par Jean-Rodolphe de Salis – troisième partie

Dans la perspective méthodologique, les exemples cités servent à esquisser comment il faudrait concevoir une casuistique des sciences politiques. En médecine et en droit, la casuistique constitue une aide indispensable s'il s'agit de percevoir le typique et le comparable, tandis que dans les sciences politiques, qui reposent sur le matériel des expériences historiques et sociologiques, elle en est encore à ses débuts. La classification de différents variables des événements politiques, et l'effort de relier ces variables, doivent être fondés sur une casuistique fiable. Les cycles d'événements se prêtent particulièrement bien à exemplifier cette préoccupation théorique. Il est difficile de réfuter que les différentes étapes d'un cycle d'événements trouvent leur bien-fondé dans une casuistique comparative puisqu'elle est susceptible de démontrer que dans la réalité historique, l'étape typique comparable dispose de nombreuses variantes, se distinguant dans maintes singularités. En rapprochant ces étapes d'un cycle d'événements, nous constatons pourtant qu'en dépit de leurs différences, elles constituent une certaine phase dans un processus politique. Il leur appartient donc une signification typique.

Il faut donc concevoir ce qui change, la transformation continuelle, le courant perpétuel des événements politiques comme phénomène de base par excellence; voilà pourquoi pour nous, il ne s'agit que d'entamer la tentative de concevoir et de documenter l'échelonnement et les mouvements de cet être, perpétuellement changeant, que nous dénommons politique et dont nous ne disposons d'aucune image. Ce faisant, précisément ces phénomènes et ces structures nous aident, à travers les notions par lesquelles nous désignons certaines formes d'Etats, de corporations, d'offices, de Constitutions, d'institutions juridiques et de puissances sociales. Ces étapes d'un processus s'expriment d'ailleurs, de manière significative et codifiée, dans les styles des arts et dans la mode.

Pour en revenir à nos considérations sur les cycles d'événements – dont nous ne faisons ressortir, dans cette courte étude, que quelques exemples – nous constatons une fois de plus qu'aussi bien dans le microcosme des Etats citadins et des petits Etats que dans le macrocosme des Etats de grande puissance, la transformation des formes passe par différentes étapes. Il y une analogie qui règne entre ces différentes phases qu'il faut considérer comme étapes d'un processus cyclique: Elles ne sont pas identiques, il est vrai, mais comparables puisqu'elles appartiennent au même type.

Ce n'est pas le seul remplacement d'une forme de gouvernement par une autre qui est de caractère cyclique, mais aussi le rapport d'un Etat ascendant au pouvoir avec le monde extérieur qui est soumis à un échelonnement cyclique: celui-ci va de la défense de la pure survie d'une communauté, qui lutte pour son autonomie, à l'extension de son territoire d'Etat, puis à la défense de cet acquis contre ceux qui redoutent cette expansion; normalement, les crises de la croissance intérieure et extérieure se produisent parallèlement, de sorte que l'atteinte du sommet de la consolidation de l'autorité de l'Etat à l'intérieur va de pair avec la position de puissance qu'il a atteinte vers l'extérieur, tandis que le déclin intérieur et les symptômes de

(photo thk)

délabrement précèdent souvent la crise extérieure décisive qui brise la puissance d'un grand Etat ou d'un empire.

Il faut insister sur le parallélisme entre ce qu'on dénomme habituellement la politique intérieure et la politique extérieure où l'on ne constate – en dépit de ce que prétend une école historique – pas de primat de l'une sur l'autre, mais seulement une interdépendance réciproque. Là aussi, dans des cas typiques c'est-à-dire comparables, une certaine situation intérieure, une quelconque situation de crise peuvent inciter les détenteurs du pouvoir à transformer leur politique extérieure; inversement, une préoccupation de politique extérieure peut aboutir au changement de la conception de l'Etat ou de sa législation. Là aussi, il ne serait pas difficile de démontrer, à l'aide d'une casuistique fiable, cette interférence et interdépendance des politiques intérieure et extérieure, y compris leurs influences réciproques. En d'autres mots: il existe une interdépendance entre le processus cyclique à l'intérieur d'un Etat et celui de leurs rapports réciproques.

On a souvent relevé le caractère cyclique des crises d'Etat et des révolutions. D'abord on salue la chute de ce qui est devenu faible et insuffisant, avec l'espoir initial presque unanime d'une amélioration de la situation. Dans cette euphorie, on dirige un regard optimiste vers l'avenir, on parle de liberté et de justice, de pain et de paix, le peuple acclame les nouveaux hommes dirigeants. Mais les discordes ne tardent pas à survenir. Les modérés et les radicaux se disputent le pouvoir. La révolution desserre les chaînes, une forte pression intérieure déferle en brisant la superficie familière, les événements politiques ressemblant dorénavant à une catastrophe naturelle, à une inondation, à un incendie, à l'éruption d'un volcan. Les forces du chaos ne se laissent dompter que par la terreur d'en haut, par une terreur qui s'arroge le droit d'être seule capable d'incarner la Révolution, d'interpréter correctement sa signification, de l'orienter vers son but, ce qui a pour effet la chute, l'expulsion, l'anéantissement physique de l'adversaire. Ces phénomènes sont connus, dans l'histoire grecque et romaine les événements abondent à les démontrer; dans l'Angleterre de *Cromwell*, dans la France de *Robespierre*, dans la Russie de *Lénine* et de son successeur, dans l'Allemagne de Hitler, et plus près de notre temps: dans la Chine de *Mao Zedong*, mais également dans les révolutions restées locales vers la fin du Moyen-âge – dans les Etats citadins italiens, dans le Munster des Anabaptistes, etc. – on trouve suffisamment d'exemples à ces éruptions de folie collective et de brutalité abjecte.

Une étude comparative de ces régimes de terreur, dont les victimes sont non seulement les traditions et les coutumes, les institutions et les lois, mais au cours desquels les normes de la justice et de la morale, les impératifs de l'humanité et des valeurs culturelles sont méprisés, mettrait en pleine lumière que même ces processus semblant être chaotiques et destructifs obéissent à des lois internes – comme ils parcourent eux aussi, des étapes comparables qui peuvent être assemblées dans un cycle de l'obsession, de leurs excès et de leur déclin intérieur. Ici, l'on doit faire référence à nouveau au caractère pathologique de tels processus et à la tâche pas encore entreprise par la science d'examiner les apparitions qui portent l'appellation de «pathologie sociale». On les reconnaît à leurs symptômes. *C.G. Jung* pensait qu'il y avait des épidémies psychiques qui hantaient des peuples entiers. Le cycle de la guérison ne mérite néanmoins pas moins d'attention avec ses tendances restauratrices, sa réhabilitation de certaines normes apparemment indispensables de la vie sociale, son nouveau respect pour les institutions et les lois, une bonne administration, et une jurisprudence qui est exécutée de manière d'autant plus scrupuleuse, selon un procédé correct qu'elle tient à se distancer et à ne plus rappeler les actes arbitraires, les tribunaux révolutionnaires et les exécutions massives.

Une attention particulière exige l'analyse de cycles d'événements dans des systèmes d'Etat dont les institutions sont restées stables sur de longues périodes, et semblent être immuables. A croire que peu de choses ont changé en Angleterre depuis sa Glorieuse Révolution parce qu'aucune nouvelle révolution, aucun coup d'Etat, aucune guerre civile, n'ont mis en danger la stabilité de la construction de l'Etat. Et, l'on est tenté de confondre la fidélité à la Constitution, quasi-religieuse, et la vénération des principes annoncés par les pères de la république, caractérisant la vie politique des Etats-Unis d'Amérique, avec l'immuabilité de la réalité politique dans cet Etat.

Un historien anglais a appelé une fois la pratique parlementaire de son pays, qui confère le pouvoir dans l'Etat au parti issu victorieusement d'élections libres, une sorte de «guerre civile légalisée». Si l'on réfléchit à la violence des élections parlementaires ou présidentielles souvent passionnées dans des Etats ayant des institutions libérales et démocratiques, cette expression est justifiée. Particulièrement si elles sont menées avec les moyens techniques des mass-médias modernes, les campagnes électorales peuvent donc avoir quelque chose d'une guerre civile. Mais les lois des Etats démocratiques protègent cette forme du combat politique, à condition que l'issue des élections soit respectée par tout le monde, c'est-à-dire que la forme d'Etat elle-même et ses règles de procédure ne soient pas remises en question. Ce qui fait l'essence de la stabilité des démocraties anglo-saxonnes c'est justement ce consensus établi que l'opposition est permise seulement à l'intérieur des institutions existantes, mais non pas la rébellion contre ces institutions.

Sur le continent européen, dans presque tous les Etats importants, il y a, en dehors de l'opposition, à l'intérieur de la forme d'Etat également une opposition contre le système politique et social en vigueur, ce qui est arrivé plus d'une fois par le passé et qui demeure, en tant que menace permanente, toujours perceptible: à savoir que les partis révolutionnaires se servent du procédé d'élection démocratique libérale comme moyen pour l'édification d'une autre structure politique et sociale. Les cycles d'événements dans les Etats européens continentaux apparaissent plus visiblement, parce qu'ils ont l'habitude de changer les institutions de l'Etat périodiquement, de sorte qu'un autre régime politique exprime la nouvelle phase du développement tandis que dans les Etats anglo-saxons, le cycle d'événements se produit depuis longtemps à l'intérieur du boîtier constitutionnel et institutionnel. La science politique américaine doit constater des cycles d'événements quand elle attire l'attention par exemple sur le fait que – sans toucher à la Constitution – sous certaines administrations, il y a un «Presidential Government», et sous d'autres un «Congressional Government». Mais à part ces variantes de la pratique politique, il y a, sur le plan politique et législatif, sur le plan des rapports avec le monde extérieur et des structures économiques et sociales, des déroulements qui affectent beaucoup plus profondément le contenu substantiel de la Constitution et de la tradition, et ceci aussi bien en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis. •

Source: J. R. von Salis. *Geschichte und Politik. Betrachtungen zur Geschichte und Politik. Beiträge zur Zeitgeschichte.* Zürich 1971. Editions Orell Füssli. 3e partie, pp. 138–143.
La 4e partie sera soumise à la discussion dans une édition future de notre journal.

La longue marche vers l'UE – De la part du peuple au Conseil fédéral: Rentrez dans le rang!

Nous en resterons là: pas de droit étranger et pas de juges étrangers

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Le 26 juin 2013, le conseiller fédéral Didier Burkhalter a présenté aux médias la proposition de solution de la soi-disant «question institutionnelle» que le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) avait élaborée en coopération avec des représentants de l'UE. Dans cette optique, la Suisse devrait être prête à adapter son droit au droit de l'UE et à observer la juridiction de la «Cour de justice de l'Union européenne» (CJUE), afin de pouvoir conclure d'autres accords bilatéraux avec l'UE. Et cela également en ce qui concerne les accords bilatéraux en vigueur, où le droit et la juridiction de l'UE devraient prévaloir à l'avenir.

Le fait que le Conseil fédéral est disposé, à l'encontre de son devoir constitutionnel, à sacrifier l'indépendance et la souveraineté de la Suisse pour la continuation de la voie bilatérale, prétendue indispensable, est connu depuis longtemps. Les lecteurs d'«Horizons et débats» le savent depuis janvier: même avant que la Commission européenne ait montré le fouet à la Suisse – une infraction flagrante contre les obligations du droit international dans les relations avec un Etat souverain – le Conseil fédéral avait déjà entrepris d'aller à Canossa. En juin 2012, Eveline Widmer-Schlumpf a humblement offert à l'UE d'accélérer l'adoption du droit européen dans l'ordre juridique suisse. Barroso a accepté cette révérence de manière bienveillante, il a offert quelques sucres et insisté pour que la Suisse, de préférence, adopte l'ensemble des règlements de l'UE, y compris sa juridiction, si elle voulait conclure ou poursuivre l'étude des traités interétatiques avec la grande puissance de Bruxelles. Il a terminé en l'invitant sans fioritures à verser d'autres milliards pour la Croatie et d'autres pays (cf. «Horizons et débats» n° 4 du 28/1/13).

Entretemps des membres du DFAE – comme *Barroso* l'avait jadis annoncé – se sont directement réunis avec une délégation de l'UE, afin qu'une convention pour la question institutionnelle puisse être conclue dans le sens du diktat de Bruxelles. La version dévoilée le 26 juin à Berne par le chef du Département fédéral des Affaires étrangères s'est révélée en conséquence.

«La solution de la question institutionnelle» correspond à un asservissement sous le droit et les juges de l'UE

Pour «consolider» la voie bilatérale dans les relations entre la Suisse et l'UE, la structure institutionnelle des relations Suisse-UE devrait être «renouvelée», selon le Conseil fédéral dans son communiqué de presse.

«Le renouvellement de la structure institutionnelle» prévu par le DFAE, s'exprime concrètement comme suit:

Didier Burkhalter dixit*:* «Quatre questions sont à régler:

– La reprise du droit: Par quelle procédure la reprise du nouveau droit peut-elle s'effectuer, c'est-à-dire, comment des ajustements de traités peuvent-ils être effectués lors de nouveaux développements légaux (afin que nos traités restent actuels, que l'accès au marché reste complet et que le cadre juridique reste homogène)?
– L'interprétation du droit de l'UE: Comment un acte juridique dans un cas concret doit-il être interprété?
– La surveillance en territoire suisse: Est-ce que les traités sont appliqués correctement?
– Le règlement des différends: Par quelle procédure les différends entre l'UE et la Suisse, en ce qui concerne l'application des bilatérales, peuvent-ils être résolus?» (Politique européenne de la Suisse: Questions institutionnelles et stratégie à moyen terme du Conseil fédéral, discours [Novlangue: Speaking Points] de Didier Burkhalter lors de la conférence de presse du 26 juin 2013)

1. Reprise du droit

«Des ajustements de traité lors de nouveaux développements de droit» signifie en langage clair: les traités internationaux, déjà conclus, signés et ratifiés entre la Suisse et l'UE, ne seraient subitement plus valables, mais devraient être «adaptés» aux changements internes du droit de l'UE.

Même si le Conseil fédéral ne cesse d'assurer qu'il ne s'agit pas d'une reprise «automatique», mais «dynamique» du droit de l'UE, de sorte que les «principes de la démocratie directe et de l'indépendance du pays soient respectés»: le fait est que le conseiller fédéral Burkhalter anticipe ce qui se passerait en cas de refus du souverain suisse: il faudrait hocher de la tête, «afin que les traités restent actuels, que l'accès au marché reste complet et que le cadre juridique reste homogène». En clair: si nous disons non (c'est-à-dire que si nous préférons l'ordre juridique suisse à celui d'un «cadre juridique unitaire de l'UE»), l'UE pourrait résilier ses traités avec la Suisse (comme n'étant plus «actuels») et tronquer l'accès au marché pour nos entreprises (l'accès au marché ne serait plus «complet»).

Nous Suisses connaissons déjà suffisamment la tactique du Conseil fédéral à l'occasion d'autres décisions: si le Parlement ou (en cas de référendum facultatif) le peuple ne donnait pas un signe d'approbation, la «guillotine» de Bruxelles nous menacerait, c'est-à-dire que tous les traités bilatéraux seraient dissous et nous nous retrouverions à l'état antécédent.

S'il vous plaît, qu'ils annulent les traités – alors nous pourrions à nouveau régler le passage des camions en accord avec l'article constitutionnel sur la protection des Alpes et contrôler l'immigration selon nos propres lois. Les accords aériens ne sont de toute façon que maculature, étant donné les restrictions unilatérales massives ordonnées par l'Allemagne (protégée par la CJUE!) des mouvements d'avions venant et partant de l'aéroport de Kloten. Nous pourrions également renoncer à l'accord relatif à la fiscalité de l'épargne. Les entreprises multinationales, dont les affaires pourraient à la rigueur être plus lucratives sans frontières nationales, trouveront certainement un chemin sans accords bilatéraux, il ne faut pas se faire de souci à leur égard.

2. L'interprétation du droit de l'UE

Si l'UE modifie son droit à l'avenir, les comités mixtes (les commissions composées de représentants de l'UE et de la Suisse) prévus dans les accords bilatéraux devraient s'accorder sur la reprise de l'accord en question. En cas de différend, les deux parties contractantes pourraient «demander un avis interprétatif à la CJUE.» Le comité mixte aurait à «trouver une solution sur la base de cette interprétation.» Le Tribunal fédéral aussi pourrait «demander un avis interprétatif à la CJUE avant de trancher.» (Speaking Points).

Cela signifie en clair: la Cour suprême suisse, le Tribunal fédéral, aurait à appliquer le droit européen au lieu de la loi suisse et aurait à demander d'abord à la CJUE, comme chaque pays membre de l'UE, comment interpréter le droit européen! Tous ceux qui ont déjà entendu parler d'instruction civique comprennent d'emblée que cela annoncerait la fin de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat-nation suisse.

Il est carrément cynique que le conseiller fédéral Burkhalter chante les louanges de cette «solution» comme la meilleure, prétendant même qu'il l'aurait élaborée avec l'UE à la demande de l'Assemblée fédérale: «On renonce à toute nouvelle autorité – nationale ou supranationale – de surveillance indépendante. Ce point correspond au souhait émis par les commissions parlementaires (CPE), lors des consultations du printemps 2012, qui étaient plutôt sceptiques face à une nouvelle autorité nationale de surveillance.» (Speaking Points)

Oui, bien sûr: il n'y aurait donc pas besoin d'un nouveau tribunal parce que la Suisse et sa Cour suprême seraient soumises à l'interprétation juridique d'un tribunal qui existe déjà: la CJUE. Le fait que le Tribunal fédéral puisse encore réaliser lui-même la mise en œuvre des jugements étrangers, l'érigerait en auxiliaire des juges étrangers – la souveraineté suisse ne sera certes pas sauvée ainsi! Les CPE du

Suite page 3

Nous Suisses, nous n'avons pas besoin d'autres accords avec l'UE – encore moins à ce prix

mw. «Sans superstructure institutionnelle, aucun nouveau contrat d'accès au marché ne sera conclu avec l'UE.»

A cela il faut ajouter: il est très douteux, que le peuple suisse veuille et ait besoin d'autres accords avec l'UE. Vu les expériences faites jusqu'à présent (le grand nombre d'immigrés, l'avalanche de camions, les «aides à l'enseignement» tels *Pisa* et *Bologne,* le soi-disant trafic aérien libre avec de plus en plus de restrictions de la part de notre voisin du Nord, des pressions constantes sur la place financière suisse malgré des accords sur la fiscalité de l'épargne très généreux etc.), ce n'est pas la Suisse qui tire de grands avantages des traités tels qu'ils existent à ce jour. Les intérêts des multinationales ne coïncident pas avec les intérêts de la Suisse.

Prenons de ces accords, dont le Conseil fédéral veut faire un paquet nommé «Bilatérales III», les exemples les plus graves:

L'Accord sur l'énergie: le plus urgent, selon le Conseil fédéral, respectivement selon les groupes énergétiques internationaux, est le transport d'électricité illimité et libéralisé, pour que la Suisse, selon la presse quotidienne, puisse «renforcer son rôle de plaque tournante énergétique de l'Europe» (*Neue Zürcher Zeitung* du 27/6/13).

Non merci, nous préférons garder notre château d'eau et les nombreuses centrales électriques dans les Alpes et le long des rivières en mains des communes et des cantons. Les fournisseurs d'électricité comme *Axpo* ou *BKW* feraient bien de se rappeler les paroles du grand Suisse *Nicolas de Flue*: «N'élargissez pas trop la barrière!»

Extension de l'Accord sur la fiscalité de l'épargne: par cet accord, la Suisse fournit unilateralement déjà de grosses sommes dans les caisses d'impôt de l'UE. Il va de soi que l'extension de ces versements n'est pas à notre avantage.

Accord-cadre sur la PSDC: dans le communiqué de presse du Conseil fédéral du 26 juin, il a probablement été «oublié accidentellement»? Dans les «Speaking points», le conseiller fédéral *Burkhalter* a mentionné l'accord en passant dans une note en marge. En réalité, il s'agit d'intégrer la Suisse plus étroitement dans la *Politique de sécurité et de défense commune de l'UE* (PSDC), plus précisément, la participation de troupes suisses dans des opérations militaires de l'UE à l'étranger, sous le commandement de l'UE. Le conseiller fédéral a déploré que, dans les interventions précédentes de la PSDC (Bosnie-Herzégovine et Kosovo), «les conditions de la participation de la Suisse […] aient dû être réglées de manière ad hoc. […] Dans un accord-cadre PSDC, les modalités générales de cette coopération – notamment le statut du personnel suisse, la participation financière et le traitement des informations classifiées – pourraient être fixées de manière contractuelle pour les futures missions. Cela allégerait la charge administrative.»

Qu'il y ait une charge administrative ou non: nous, les Suisses, nous ne fournissons pas de troupes mercenaires à l'UE. Et nous avons encore moins besoin d'un accord-cadre qui «allégerait» de telles opérations. C'est ce que le Conseil national avait déjà fait comprendre au moment de la lutte prévue contre les pirates sur le côtes de la Somalie (mission UE *Atalanta)*: le 24 septembre 2009, il a rejeté clairement une intervention de troupes suisses sous commandement étranger par 102 voix contre 81. La conseillère fédérale *Micheline Calmy-Rey,* avait d'ailleurs déjà prévu l'accord-cadre PSDC, mais après le rejet de la mission Atalanta, il avait disparu dans le tiroir. Est-ce que Didier Burkhalter tente aujourd'hui de ranger l'accord de mercenaires aussi discrètement que possible dans un paquet global, en espérant qu'il sera moins remarqué dans la quantité des accords? Loin de là, Monsieur Burkhalter, nous les citoyens, nous le remarquons bien et nous vous mettons à contribution.

Contribution à la cohésion: et voilà le comble: comme récompense de bien vouloir se soumettre au droit et aux juges étrangers et de pouvoir conclure des accords qui apporteront avantout des avantages à l'UE, on invite la Suisse, une fois de plus, à sortir son porte-monnaie: le Conseil fédéral envisage une relance des contributions à l'élargissement pour les 12 nouveaux Etats membres de l'UE. En outre, l'UE a déjà annoncé ses exigences pour le nouveau pays membre, la Croatie.

Dans la presse, ces paiements sont désignés comme «lubrifiant pour les négociations» (*Neue Zürcher Zeitung* du 27/6/13). Où elle a raison, elle a raison. Mais qui d'autre dans ce monde met la main au porte-monnaie sans obtenir quelque chose en retour? Et ici, il s'agit de l'argent des contribuables!

Pacta sunt servanda – le Conseil fédéral doit exiger que l'UE respecte les principes du droit international

Une des conditions fondamentales du droit international est le devoir de chaque Etat de respecter ses accords avec d'autres Etats (pacta sunt servanda). Il est connu que l'UE (à l'instar de son modèle d'outre-mer) ne se soucie guère de ses engagements contractuellement pris à l'égard de la Suisse et réitère constamment de nouvelles exigences qui n'ont pas de bases juridiques dans les traités existants. A notre grand étonnement, le conseiller fédéral Burkhalter nous informe dans le communiqué de presse du 26 juin sur le comportement contraire au contrat de l'EU comme si cela était légitime: «Deuxièmement, bien pire encore, les bases juridiques des accords existants seront érodées, ce qui mettra fondamentalement la voie bilatérale en cause.»

Les bases juridiques des accords existants, à savoir principalement les Accords bilatéraux I et II, sont mentionnées dans les textes des traités, Monsieur Burkhalter. Sans le consentement de la Suisse, on ne les changera pas d'un iota, que le droit de l'UE soit érodé ou non.

En clair, Burkhalter veut dire qu'indépendamment de la volonté de la Suisse de conclure de nouveaux accords avec l'UE ou non, nous serons obligés de reprendre le futur droit de l'UE et de nous soumettre à la juridiction de la CJUE, notamment en rapport avec les accords bilatéraux existant aujourd'hui.

Une fois de plus: devons-nous rappeler au Conseil fédéral qu'il doit servir la Suisse et le peuple suisse, et non pas une grande puissance étrangère? •

La Russie, notre meilleur allié

par Guy Mettan, président de la Chambre de commerce Suisse-Russie & CEI

Nos difficultés avec les Etats-Unis et l'Union européenne tournent à l'obsession et nous font oublier que, dans le monde, la Suisse n'a pas que des ennemis, et compte aussi des amis. Aussi bizarre que cela puisse paraître, et par un curieux retournement de situation, la Chine, avec la signature imminente du premier accord de libre-échange, et la Russie, avec son invitation à participer aux travaux du G20 qui se tiendra les 5 et 6 septembre prochain à Saint-Pétersbourg, figurent désormais aux premiers rangs de nos alliés les plus fidèles.

Par les temps difficiles que la Suisse traverse, il serait sage de ne point l'oublier et de cultiver, avec toutes les prudences nécessaires, ces précieuses amitiés.

Après les relations calamiteuses de la décennie 1990, les échanges avec la Russie sont devenus très positifs depuis une dizaine d'années et ont franchi une nouvelle étape avec la médiation suisse après le conflit avec la Géorgie de l'été 2008 et la décision russe d'inviter la Suisse aux préparatifs du G20 de 2013. Les Russes avaient même invité la Suisse à la table officielle du sommet, mais les autres membres ont refusé cet honneur. La Suisse devra donc se contenter des hors-d'œuvre et des desserts. Ce qui est loin d'être négligeable.

C'est ainsi que, depuis décembre 2012, la Suisse peut participer à de nombreuses réunions et groupes de travail, et en particulier aux réunions trimestrielles des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale. Pour notre pays, il s'agit d'une reconnaissance de son statut d'acteur majeur dans le domaine financier mondial, et d'un moyen de satisfaire une vieille ambition. C'est aussi une occasion de confirmer les liens privilégiés avec la Russie et de poursuivre le dialogue financier initié par la signature du Mémorandum de septembre 2011.

Le G20 donne aussi l'occasion à la Suisse de faire valoir son expertise et ses points de vue sur des sujets aussi différents que la mise en œuvre des standards de régulation financière (Bâle III), l'assainissement des finances publiques (notre modèle de frein à l'endettement intéresse beaucoup les Russes), la mise en œuvre des mesures pour relancer la croissance ou la durabilité énergétique. Enfin, la Suisse a l'opportunité de participer aux discussions sur le problème No 1 du moment, à savoir la fiscalité transfrontalière, en s'engageant pour que les critères (échange d'informations automatique par exemple) soient les mêmes pour tous.

La coopération entre les deux pays est aussi très active du côté de l'OCDE. Après son entrée à l'OMC, la Russie a fait acte de candidature à l'organisation économique. L'examen d'entrée est assez sévère, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la transparence des marchés de capitaux, la sécurité du droit ou l'indépendance de la justice. La Suisse soutient cette candidature et met à disposition son expertise dans ces domaines. En matière de transparence fiscale, Berne est aussi très active dans le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à fins fiscales, et dans la lutte pour diminuer l'érosion fiscale (Base Erosion and Profit Shifting, BEPS) suite au mandat donné à l'OCDE par le G20 l'an dernier, un phénomène qui commence à préoccuper sérieusement le gouvernement russe.

Cette excellente collaboration institutionnelle a été marquée ces dernières semaines par deux initiatives liées au monde des affaires. Le 28 mai, la Suisse a accueilli à Genève une conférence internationale sur la transparence des marchés de matières premières et, le 18 mai, Lausanne a accueilli un premier Forum de l'innovation helvético-russe de haut niveau.

Côté business, la crise chypriote et la méfiance des Russes à l'égard des places financières anglo-saxonnes avaient d'abord laissé entrevoir un transfert massif de capitaux russes vers la place financière suisse. Celui-ci a bien lieu, mais à une échelle somme toute modeste. Les banques restent discrètes et, après les déboires américains, se font beaucoup plus vigilantes sur l'origine des capitaux. Singapour, plus que Dubaï, a pris le relais comme hub offshore pour les capitaux russes. Mais la tendance reste favorable, et Genève est attractive à cause de sa neutralité, de sa proximité avec Moscou, de l'importance de ses équipes de gestionnaires russophones et de ses commodités touristiques.

Ce qui a changé ces derniers mois, c'est la baisse de la fièvre de voyages à l'étranger de la nomenklatura et des achats intempestifs de biens immobiliers. Les nouvelles dispositions prises par le gouvernement russe ont mis fin aux innombrables voyages d'études et de loisirs des élus, des responsables gouvernementaux et provinciaux et des hauts fonctionnaires, et interdit l'achat de résidences secondaires à l'étranger. La circulation des capitaux n'est pas encore touchée. Mais il serait prudent d'y songer car l'Etat, comme partout ailleurs, est aussi à la recherche de nouveaux revenus que le pétrole et le gaz ne suffisent plus à assurer. L'évasion permanente des capitaux hors du pays commence à inquiéter en haut lieu.

Au niveau des entreprises, le climat reste positif et les échanges se poursuivent. Début septembre, une délégation économique romande se rendra à Kazan, au Tatarstan, dans la foulée des liens noués en 2009 lors de la semaine vaudoise à Moscou. En octobre, une visite d'affaires est prévue dans la CEI, au Turkménistan, république plus exotique, mais riche en pétrole et en gaz et dont le président avait été reçu en visite officielle à Berne l'an dernier.

La Suisse, à ce stade, n'a pas à s'inquiéter car elle reste un partenaire privilégié de la Russie, ne serait-ce que parce qu'elle est hors de l'Union européenne et donc à l'écart des enjeux géopolitiques. Mais cela signifie qu'elle doit anticiper les évolutions à venir, et donc le fait que Moscou voudra aussi signer un accord sur l'échange automatique d'informations dans le cadre des futurs accords bilatéraux, et sur le fait que la période est encore très favorable pour faire avancer les négociations sur un accord de libre-échange avec la Russie, ou plutôt avec l'Union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan, malgré les difficultés de discuter à quatre. Dans les circonstances actuelles, et malgré quelques restrictions à prévoir à moyen terme, la Russie reste de loin le meilleur allié de la Suisse sur la scène internationale. •

Source: *Le Temps* du 24/6/13

Touchez la milice, vous coulez la Suisse!

par Marie-Hélène Miauton

Le 22 septembre, le peuple suisse se prononcera sur la énième initiative du GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée) qui, cette fois-ci, milite pour l'abrogation de l'obligation de servir, c'est-à-dire pour supprimer la milice obligatoire. Tel un loup faisant patte blanche, le GSsA a compris que son objectif de supprimer l'armée ne passerait pas de sitôt et qu'il serait bredouille aussi en s'attaquant à son organisation milicienne. Il prétend donc «seulement» rendre cette milice volontaire selon le principe niais que c'est bien plus beau quand c'est librement choisi. Pourquoi pas alors l'école volontaire, le travail volontaire et l'impôt volontaire? Les initiants misent évidemment sur le fait que les jeunes Suisses renonceront à servir et que, ipso facto, l'armée disparaîtra, ce qui reste leur but, ne l'oublions pas! Bien des citoyens pourraient se laisser prendre à ce subterfuge.

Le GSsA prétend que, avec ce volontariat, la Suisse suivrait la tendance de la plupart des Etats européens qui ont aboli la conscription obligatoire. Ce qu'il ne dit pas, c'est que ces pays entretiennent désormais une armée professionnelle. L'initiative prétend, elle, supprimer l'obligation de servir en conservant une armée de milice, ce qui est irréaliste. Le nombre de volontaires devenant insuffisant, il faudra consentir des salaires importants pour susciter les vocations. Ce qui équivaut à une armée professionnelle. Hors de prix!

Il y a plus grave encore. La France, l'Angleterre et les Etats-Unis démontrent qu'ils ont tant de mal à recruter qu'ils doivent se rabattre sur des personnes au profil marginal. Contrairement à aujourd'hui où toutes les compétences professionnelles sont représentées au sein de l'armée, ce qui la rend hautement efficace, la formation militaire devrait alors prendre en charge l'instruction de base des soldats. A quel coût? Nos voisins le font, mais la rotation du personnel est si grande que la tâche est sans fin. Sans oublier le risque d'une armée de Rambo!

Les initiants font miroiter aux citoyens un futur sans conflit et sans danger alors que tout prouve au contraire que le monde est engagé dans une période hautement troublée. Laisser la Suisse sans protection ni forces d'intervention en cas d'afflux migratoires incontrôlés par exemple, ou d'actions terroristes ou de catastrophes naturelles, c'est à la fois inconscient et criminel. Que le PS, parti gouvernemental, y souscrive, c'est tout simplement choquant. D'autant qu'avec la disparition du service militaire obligatoire disparaîtront aussi la protection civile et le service civil, qui sont des engagements de paix.

Enfin, n'oublions pas que l'obligation de servir par laquelle les citoyens s'engagent pour le bien commun fait partie intégrante du corpus des valeurs helvétiques qui stipule que les droits sont liés à des devoirs. Elle encourage donc cet esprit de milice qui irrigue ensuite l'ensemble du système suisse et l'âme de sa société. Ce n'est pas une notion si anodine qu'il soit possible de l'évacuer ainsi!

Vous l'avez compris, l'automne sera chaud. Que cela ne vous empêche pas de passer d'excellentes vacances. •

Source: *Le Temps* du 5/7/13

«La longue marche vers l'UE …»
suite de la page 2

Conseil national et du Conseil des Etats n'ont certainement pas voulu qu'au lieu d'une nouvelle autorité de surveillance, la CJUE ait priorité sur la Suisse!

3. La surveillance de la mise en œuvre du droit européen en Suisse

Selon le Conseil fédéral, la surveillance de la mise en œuvre des accords serait réservée aux autorités nationales – à noter: après avoir dû demander l'interprétation du droit à la CJUE! Les remarques du Conseil fédéral restent extrêmement vagues sur ce point, ce qui ressort du communiqué de presse et des déclarations orales de M. Burkhalter devant les médias le 26 juin.

La question de savoir si les autorités de l'UE centralisée toléreraient que les autorités suisses surveillent elles-mêmes la mise en œuvre, reste ouverte. Nous préférons ne pas en faire l'essai!

4. Le règlement des différends en cas de litige entre la Suisse et l'UE

Le conseiller fédéral Burkhalter affirme que la CJUE ne pourrait toutefois pas condamner la Suisse en cas de différend. Elle pourrait «‹simplement› donner au comité mixte une interprétation à caractère obligatoire sur la signification réelle du droit au marché unique dans un contexte particulier.» (Speaking Points)

Le Conseil fédéral, nous prend-t-il pour des imbéciles? Si une puissance étrangère veut nous obliger à reprendre son droit futur– que nous ne connaissons pas et que nous n'avons pas élaboré – et si un tribunal étranger nous dit comment appliquer ce droit étranger, la Suisse perd sa souveraineté. Aucun sophisme n'arrivera jamais à masquer cette évidence. Le fait que «le Tribunal fédéral s'en tienne déjà largement à la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE pour interpréter les accords» (Speaking Points), ne peut pas non plus nous «apaiser». Le Tribunal fédéral doit – sacrebleu – s'en tenir au droit suisse, et non pas au droit européen!

Résumé: Nous en resterons là – pas de droit étranger et pas de juges étrangers

En dépit de toutes les tentatives de dissimulation et d'«apaisement» de la part du Conseil fédéral, il est clair que la Suisse serait soumise au droit étranger et aux juges étrangers avec l'accord-cadre institutionnel planifié.

Le Conseil fédéral devrait jouer cartes sur table en disant que l'UE ne lui laisse pas d'autre choix si la Suisse veut signer d'autres accords bilatéraux. Au lieu de cela, il agit comme s'il avait choisi volontairement cette voie sous le joug étranger, parce que celle-ci serait «la mieux adaptée pour protéger les intérêts de la Suisse».

Tout connaisseur éclairé de la grande puissance de l'UE aurait pu prédire à l'avance à M. Burkhalter & Co. que Bruxelles n'envisage rien d'autre que la soumission de la Suisse au droit de l'UE, ainsi qu'à la jurisprudence et à l'interprétation de la CJUE. Mais pour nous, les citoyens, cela est hors de question! *«… cela impliquera … aussi que le peuple s'exprime en votation populaire», a déclaré le conseiller fédéral Didier Burkhalter à la conférence de presse du 26 juin. C'est vraiment très gentil que nos serviteurs du peuple se souviennent en passant de l'existence du souverain. En effet, comme c'est la coutume en Suisse, nous, les citoyens, nous permettons d'élever fermement la voix à tout moment et de préférence dès aujourd'hui.*

De qui le Conseil fédéral représente-t-il les intérêts? Faut-il lui rappeler qu'il doit protéger les intérêts de la Suisse et du peuple suisse, et les protéger conformément à la Constitution fédérale? Devons-nous – une fois de plus – lui rappeler son mandat constitutionnel de faire tout son possible pour assurer l'indépendance et la neutralité de la Suisse? (Art. 185, al. 1, Constitution fédérale)

En tant que citoyens, nous sommes obligés de dire ce qu'il faut dire: Vous ne pouvez pas continuer ainsi, Monsieur le Conseiller fédéral! Rentrez dans le rang! •

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2013 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

L'introduction du veto dans le canton de Bâle-Campagne

Un pas important dans le développement de la démocratie directe en Suisse

par René Roca, historien

Dans le cadre de son pôle de recherche «L'histoire de la démocratie directe en Suisse», l'auteur s'intéresse, en tant qu'historien, depuis longtemps déjà à ce sujet. En septembre 2006, il a fondé le «Forum zur Erforschung der direkten Demokratie» [Forum pour l'étude de la démocratie directe], qui a, depuis 2008, droit d'hospitalité au sein du «Zentrum für Demokratie» (ZDA) d'Aarau. Dans le cadre de ce forum, l'auteur organise chaque année au moins un séminaire consacré à l'élaboration des bases de l'histoire de la démocratie en Suisse.[1]

Le 9 et 10 septembre 2010, il a organisé en coopération avec le ZDA le séminaire scientifique «Voies vers la démocratie directe dans les cantons suisses». Le but de ce colloque était d'analyser l'état de la recherche sur la démocratie en Suisse. Depuis fin 2011, les actes de ce colloque sont disponibles.[2] *Maintenant, il s'agit de continuer à approfondir les connaissances en poursuivant l'étude détaillée des divers cantons et le débat théorique. Pour ce faire l'auteur a récemment publié un premier travail de recherche concernant le canton de Lucerne.*[3]

Ci-dessous, il nous présente ses recherches concernant le canton de Bâle-Campagne.

Naissance et évolution de la démocratie directe dans les cantons suisses

Dans la période de 1798 à 1848, la Suisse posa les fondements pour la naissance et le développement de la démocratie directe, en se basant sur trois éléments théoriques, à savoir le droit naturel moderne, le principe coopératif et l'idée de la souveraineté populaire.[4]

1. Bien que les processus de transformation du système et de la culture politiques de la Suisse reposaient, dès le XVIIIe siècle, sur les conditions partiellement *différentes* dans les cantons confédérés, les résultats concernant les institutions démocratiques étaient *semblables.* Dans le contexte européen, on trouve certes des situations initiales équivalentes, mais pratiquement *aucun processus politique comparable.*
2. De même qu'en France, de façon épisodique mais à l'inverse des autres Etats européens, se développèrent, très tôt, dans les cantons suisses, suite aux Révolutions française et helvétique, *des systèmes constitutionnels libéraux-représentatifs fondés sur le droit naturel.* Le Tessin créa le premier une Constitution libérale. Dès 1830, dix autres cantons suivirent dans le cadre de la régénération et élaborèrent des Constitutions libérales-représentatives.[5] Dans le contexte de la Confédération suisse, la souveraineté donna aux cantons, l'espace nécessaire pour des réformes intérieures, promues par la suite, à la neutralité perpétuelle reconnue par le droit international dès 1815.
3. Les Constitutions cantonales – dès 1832 également celle de Bâle-Campagne – furent complétées au sein de la Confédération suisse dans les années 30 du XIXe siècle – au contraire de l'Angleterre et de la France (quelques Etats américains suivirent vers la fin du XIXe siècle) – par des *instruments de démocratie directe*, d'abord par le *veto*, plus tard par les référendums obligatoires ou facultatifs, retransmis tels quels à l'échelon national. C'est ainsi que s'est formé – en outre et grâce au développement des initiatives législatives et constitutionnelles – un modèle démocratique, qui, jusqu'à nos jours est unique en Europe et au monde.
4. Dans l'espace historico-géographique de la Suisse, ce fut avant tout la *population rurale,* en tant que mouvement populaire, qui fut dans ce processus de démocratisation partiellement porteuse des conceptions libérales et principalement porteuse des conceptions et revendications de démocratie directe. Ce furent les mouvements populaires ruraux qui imposèrent finalement la démocratie directe – de même dans la campagne bâloise. Les liaisons temporaires et/ou l'enrichissement mutuel des approches socialistes et progressistes et des conceptions catholiques-conservatrices cherchant à atteindre les mêmes buts à l'aide de théories différentes, furent décisives: créer davantage de démocratie directe afin de réaliser la *concrétisation politique de la souveraineté populaire.* Cela eut lieu en opposition aux conceptions libérales favorisant la démocratie représentative. De cette manière, on continua de développer au XIXe siècle une *culture politique et coopérative* de «longue durée», qualitativement renouvelée et renforcée, qui commença à se développer au bas Moyen-Age. Dans ce contexte, se trouve aussi la démocratie coopérative de la «Landsgemeinde», qui rencontra un grand intérêt notamment dans la population rurale suisse. Les «Journées populaires» organisées dès 1830 dans différents cantons étaient explicitement intitulées «Landsgemeinde». Egalement, dans la campagne bâloise, on appela diverses journées populaires «Landsgemeinde». En outre, plusieurs intervenants proposèrent en 1832 – lors des débats concernant la formation d'un conseil constitutionnel – d'introduire une Landsgemeinde à Bâle-Campagne.

Au cours des dernières années, on a encouragé la recherche sur la démocratie directe en Suisse à l'aide de quelques études plus spécificiques.[6] Ces études donnent certes des réponses clarifiantes sur des questions de détails, mais un grand nombre de domaines de recherches ne sont pas encore exploités. Ce que ces études montrent clairement, c'est qu'historiquement la genèse de la démocratie directe s'est développée très différemment et que c'est le contexte cantonal, c'est-à-dire la culture politique cantonale, qui en était responsable. Nous allons maintenant examiner le canton de Bâle-Campagne de plus près. Ce texte forme la base d'une étude plus détaillée qui paraîtra ultérieurement.

L'introduction du veto dans le canton de Bâle-Campagne

Avant Bâle-Campagne, Saint-Gall fut le premier canton à introduire le veto en 1831. Cela ce déroula dans le contexte des débats du Conseil constitutionnel saint-gallois et peut être interprété comme une sorte de compromis entre l'introduction d'une démocratie représentative (comme dans d'autres cantons régénérés) et la revendication d'un référendum obligatoire concernant les décisions du législatif.[7]

Environ une année après Saint-Gall, les pères de la Constitution de Bâle-Campagne introduisirent également le veto. Le paragraphe 40 de la Constitution du 27 avril 1832 précise ceci:

> *«Le Landrath (Parlement) est l'autorité ultime du Canton de Bâle-Campagne et exerce en tant que tel, le pouvoir législatif et le contrôle ultime de toutes les autorités.*
>
> *Une loi n'acquiert cependant sa validité que si, dans un délai de 15 jours comptés dès sa publication, au moins deux tiers du peuple souverain, sous énonciation des raisons, ne la rejette pas par des missives soumises au Landrath (veto).»*[8]

Puis, près de dix ans s'écoulèrent jusqu'à ce qu'en 1841 le veto trouva son entrée dans la Constitution lucernoise entièrement révisée.[9] Dans sa forme, le veto de Bâle-Campagne différait certes de celui de Saint-Gall (et aussi de celui de Lucerne), mais eut néanmoins dans le contexte de la régénération un grand impact sur le développement de la démocratie directe en Suisse. Comment cela fut-il possible?

Au début, ce fut l'action de l'avocat *Stephan Gutzwiller* (1802–1875) né à Therwil, une commune dans le Birseck catholique. Il était lui-même membre du Grand Conseil de Bâle et rédigea – insatisfait des conditions au sein de son canton – une pétition aux supérieurs de la ville. Celle-ci fut adoptée le 18 octobre 1830 par environ 40 bourgeois de la campagne qui s'étaient réunis clandestinement à Bad Bubendorf. Elle fut remise au bourgmestre *Wieland* le 26 octobre avec 810 signatures.[10] La pétition contenait le souhait de pouvoir obtenir une nouvelle Constitution:

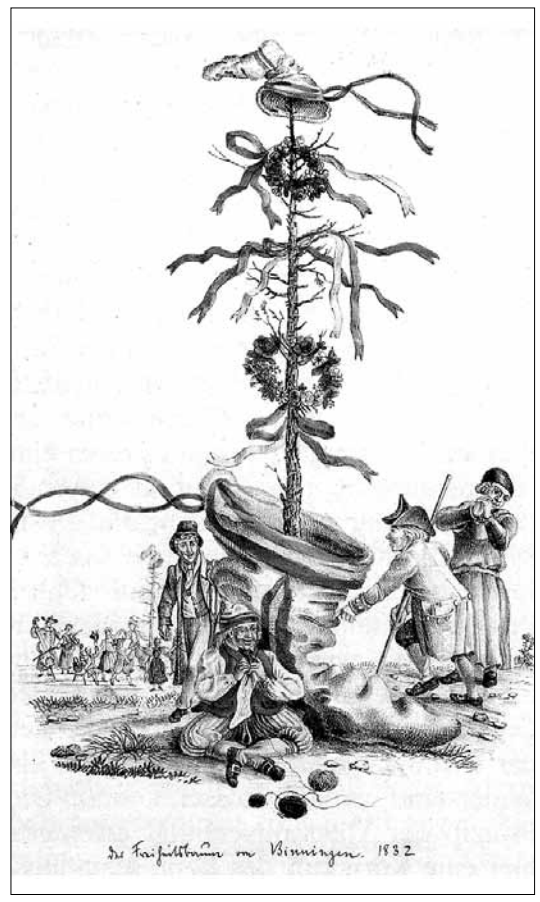

L'arbre de la liberté de Binningen (1832)

> *«[…] ainsi nous ressentons la forte conviction, que les mêmes principes d'égalité reconnus et jurés en 1798 par le peuple et le gouvernement pourraient être reconstitués par l'introduction appropriée d'une Constitution populaire – se tenant rigoureusement aux principes de l'acte d'égalité, à savoir lors de la prochaine séance extraordinaire, en étant ainsi pour la deuxième fois l'exemple pour toute la Confédération de la reconnaissance des droits populaires les plus sacrés, ce qui est notre plus humble demande.»*[11]

La pétition s'appuyait sur le fait qu'en 1798 déjà, les supérieurs de Bâle-Ville avaient accordé les droits de liberté et d'égalité dans leur intégralité aux citoyens de Bâle-Campagne. Avec leur action, Gutzwiller et ses camarades de combats voulaient simplement reconquérir ces droits progressivement confisqués à la campagne depuis 1798. Pour souligner ces revendications, Gutzwiller donna lecture de l'«acte d'égalité» du 20 janvier 1798 lors de l'assemblée à Bad Bubendorf, et les auteurs ajoutèrent une copie de ce document à leur pétition. L'«acte d'égalité» basé sur les «Revendications en 4 points de Liestal» du 13 janvier 1798 et reprenant mot par mot toutes les exigences formulées, contenait déjà tous les aspects démocratiques importants:

> *«C'est ainsi que toutes les communes de Bâle-Campagne ont voulu, par sentiment de leur dignité humaine et de leur aspiration profonde à la véritable liberté, dont nous souhaitons partager avec les citoyens que nous représentons le plaisir pur en tant que simples Suisses et, rappeler expressément à tout le monde les principes de la liberté et de l'égalité heureuses […].»*[12]

La notion de la «dignité humaine» est un terme-clé du droit naturel moderne (*Pufendorf*) et une base importante pour l'idée de la souveraineté populaire. La référence aux communes – «toutes les communes de Bâle-Campagne» –, qui étaient toutes constituées en coopératives, représentait une étape supplémentaire dans le processus de démocratisation de la Suisse.

Le 15 janvier 1798 déjà, des «comités» de la campagne avaient encore davantage souligné le lien avec le droit naturel moderne dans un appel: «Citoyens! Vous savez que les gens de la campagne exigent leur liberté naturelle, un droit inné à tout être humain par Dieu et la nature.»[13]

Les quatre exigences de l'«acte d'égalité» étaient les suivantes:

> *«1. Qu'elles [toutes les communes de Bâle-Campagne, l'auteur] soient décidées de rester suisses.*
>
> *2. Qu'elles veulent la liberté, l'égalité, les droits saints et imprescriptibles de l'homme et une Constitution, pour l'élaboration de laquelle on élira des représentants au sein du peuple.*
>
> *3. Des liens étroits entre les citoyens de la ville et de la campagne, qui forment un seul corps et qui doivent pouvoir jouir des mêmes droits et de la même liberté, et*
>
> *4. Qui demandent sans tarder une assemblée populaire, pour laquelle la ville et la campagne, selon des modalités à déterminer éliraient par exemple parmi cinquante citoyens un représentant qui pourrait à l'avenir assister pour un certain temps à l'élaboration des lois.»*[14]

C'est à ces droits de liberté et d'égalité accordés à la campagne que Gutzwiller et ses camarades de combats se référaient à cette époque-là. Bien qu'il soit précisé dans l'«acte d'égalité» que «les anciennes relations entre ville et campagne doivent être anéanties afin qu'elle ne puissent plus jamais apparaître»[15], il ne fallut que quelques années jusqu'à ce que le mode de gouvernement aristocratique de la ville réapparut dans les relations avec la campagne. Cela était dû à l'échec de la République helvétique après 1798 et dès 1815 à la restauration de fait des conditions prérévolutionnaires.

Ainsi, la révolution de 1798 dans la campagne bâloise, à l'instar d'autres cantons (par exemple le canton de Lucerne), devint un point de repère central pour les révolutions de la Régénération dès 1830. Gutzwiller et ses amis politiques renouèrent là où «les patriotes» avaient arrêté en 1798.[16] Dans leur «pétition», on peut lire:

> *«Nous considérons que cette abrogation de l'égalité et la manière illégale dont cela s'est fait, correspond à l'anéantissement complet de nos droits les plus saints, garantis par la nature, les documents, et les serments les plus solennels envers Dieu; nous considérons cela comme l'abolition du lien qui unissait auparavant la ville et la campagne en un corps, et finalement, nous considérons cela comme le germe de la discorde entre la ville et la campagne, qui se manifestera à toute occasion extérieure ou intérieure, causant tôt ou tard la perte de notre patrie commune.»*[17]

De cette manière, on donna un signal clair qu'on était prêt à renouveler les liens communs avec la ville, mais pas à n'importe quel prix.

Mis ainsi sous pression, le Grand Conseil de Bâle s'est déclaré d'accord pour une révision constitutionnelle qui était en discussion dans les grandes lignes depuis 1829. La résistance venant de la campagne baloise n'envisageait au début aucunement une séparation entre la ville et la campagne, mais voulait obtenir une représentation équitable au Grand Conseil. La représentation insuffisante de la campagne au législatif – une des critiques principales émise par le cercle politique autour de Gutzwiller – ne fut pas résolue par la révision constitutionnelle proposée. La campagne obtint bien un peu plus de liberté, mais pas l'égalité. Il était prévu que la campagne pourrait revendiquer la majorité des sièges, mais seulement 79 des 154 sièges, bien qu'elle possédait deux fois plus d'habitants que la ville. Cela ne correspondait guère à l'égalité, accordée à la campagne dans l'«acte d'égalité» en 1798.

Les gens de la campagne n'abandonnèrent pas si vite leur but et organisèrent le 4 janvier 1831 une «Landsgemeinde» de 2000 à 3000 personnes à Liestal, ce qui démontra la popularité des aspects de démocratie directe de la Landsgemeinde, également dans la campagne bâloise. La liste des demandes était la suivante: représentation au Grand Conseil selon le nombres d'habitants, égalité de tous les droits civils et politiques, Commission constitutionnelle élue par le peuple (Conseil constitutionnel), vote populaire sur la révision de la Constitution.[18]

Lorsque le 6 janvier, un gouvernement provisoire fut élu à Liestal, ce fut le premier

Suite page 5

(photo mad)

(photo mad)

«L'introduction du veto …»
suite de la page 4

acte révolutionnaire de la campagne. Il y eut également dans d'autres cantons suisses des initiatives similaires dès juillet 1830 dans le cadre de «journées du peuple». Le gouvernement municipal de Bâle décida de réprimer toute rébellion par la force des armes. Binningen, Allschwil et plus tard Liestal furent donc occupés par des soldats, le gouvernement provisoire s'enfuit à Aarau.[19]

La Diète fédérale [assemblée des députés des cantons, terme utilisé jusqu'en 1848, ndt.] tenta d'influer sur le conflit bâlois, mais même une loi d'amnistie de la ville, qui excluait toutefois les membres du gouvernement provisoire de Liestal, n'eut pas d'effet calmant. Le 12 février 1831, le Grand Conseil adopta la Constitution révisée. Les principales dispositions étaient les suivantes: l'élection directe du Grand Conseil, le recensement, des privilèges pour la capitale, la liberté de travail ainsi que la disposition qu'il fallait obtenir la majorité de la ville et de la campagne pour que la Constitution puisse entrer en vigueur. La Constitution modérément libérale fut finalement adoptée le 28 février 1831 par la majorité des citoyens de la ville et de la campagne.

Cependant, le gouvernement provisoire n'accepta pas le résultat et publia quelques mois plus tard un ordre du jour à Liestal, délivrant la campagne de l'obéissance au gouvernement de la ville. De nouveau, des troupes de la ville avancèrent contre Liestal, abattirent une fois de plus l'arbre de la liberté, puis ils se retirèrent. Dans ce second soulèvement de la campagne, la Diète fédérale intervint de manière plus directe, fit intervenir l'armée fédérale pour occuper la campagne bâloise et tenta de convaincre la ville de faire des concessions face à la campagne. Toutefois, les autorités de la ville ne se laissèrent pas convaincre et ordonnèrent uniquement un vote dans les communes de la campagne pour qu'elles puissent exprimer si elles voulaient rester liées avec la ville ou pas. Au cours de la campagne de vote, des représentants renommés de Bâle-Campagne critiquèrent la manière de laquelle la question avait été formulée et recommandèrent l'abstention. Lors du vote du 23 novembre 1831, une majorité de la campagne vota, malgré une forte abstention, contre la séparation de la ville.[20]

Après cette décision démocratique, on aurait – même avec une Constitution modérément révisée – eu une bonne base pour s'attaquer en commun aux autres problèmes. Mais l'élite de la ville réagit de manière obstinée et décida de punir les communes de la campagne qui s'étaient opposées. Le 22 février 1832, le Grand Conseil décida de retirer l'administration publique à toutes les communes qui ne s'étaient pas déclarées, le 23 novembre 1831, majoritairement en faveur du maintien dans le canton de Bâle, cela au cas où elles ne confirmeraient pas, par une décision majoritaire avant le 15 mars, de vouloir rester dans le canton de Bâle. 46 (des 75) communes étaient concernées par cette décision: 4 parce qu'une majorité s'était déclarée en faveur de la séparation et 42 parce que suite à l'appel au vote blanc aucune majorité des votants n'avait voté pour le maintien auprès de la Ville. Par cette mesure autoritaire et extrêmement maladroite de la part de la Ville, le chemin de la séparation totale était prédestiné.[21]

Le 17 mars 1832 à Liestal, une assemblée populaire des 46 communes «punies» se déclara souveraine et posa ainsi les bases pour le nouveau canton de Bâle-Campagne:

> *«Les communes de Bâle-Campagne séparées de la ville ne reconnaissent ni la Constitution du 28 février 1831, ni les autorités élues par la suite. Sous le nom de canton de Bâle-Campagne, elles forment une partie du canton souveraine et indépendante de la Ville de Bâle.»*[22]

Au centre de cette décision se trouvait la définition de la «souveraineté populaire», telle que *Jean-Jacques Rousseau* (1712–1778) l'a décrite dans son «Contrat social» (1762). Par la suite, la campagne élut un Conseil constitutionnel qui devait rapidement élaborer une Constitution pour Bâle-Campagne. La population de la campagne fut incitée à déposer des propositions auprès du Conseil constitutionnel à l'aide de pétitions. De même dans le canton de Saint-Gall, plusieurs pétitionnaires exigèrent la création d'une Landsgemeinde. Pour Bâle-Campagne la proposition d'une seule Landsgemeinde centrale était au premier plan. Elle aurait eu le devoir de s'occuper des questions législatives. Cette pétition fut rejetée par le Conseil constitutionnel avec la justification que la Ville pourrait être tentée, à l'aide de moyens déloyaux, d'utiliser une telle assemblée populaire pour rattacher la campagne et lui enlever ainsi l'indépendance conquise de haute lutte. Cela montre qu'une majorité du Conseil constitutionnel était bien consciente des inconvénients qu'avait une seule Landsgemeinde centrale et qu'elle ne pouvait que trop bien s'imaginer les influences potentielles de la part de la ville.[23]

Par la suite, il y eut au sein du Conseil constitutionnel une lutte acharnée concernant l'introduction du veto. Les délibérations durèrent du 18 au 27 avril 1832. Au cours des débats, il y eut constamment de nouvelles pétitions exigeant une concrétisation de la souveraineté populaire – en particulier par le veto. Au sujet du «veto» – donc au sujet du droit des citoyens d'accepter ou de rejeter des lois – et de la «Landsgemeinde», il y eut des pétitions venant de Binningen, Bottmingen, Münchenstein, Muttenz et Pratteln. Quatre d'entre elles exigeaient de manière explicite le veto, dont deux se référèrent expressément au modèle de veto saint-gallois.[24] Il faut souligner que le Conseil constitutionnel engagea une commission spéciale pour analyser les pétitions et préparer les rapports pour le Conseil. Sur la base de ces pétitions, la commission fixa le principe suivant: «Si la notion de la souveraineté populaire doit être valide dans sa clarté originale, le peuple doit être l'autorité ultime au sein de l'Etat.»[25]

Les opinions de minorité au sein de la commission proposèrent d'un côté l'introduction de la Landsgemeinde, et de l'autre côté le veto. La majorité de la commission désirait – comme dans la plupart des cantons régénérés – rester fidèles au système représentatif et admettre uniquement que le Parlement cantonal doive publier un projet de loi avant la votation finale afin que le peuple puisse exprimer ses vœux éventuels.[26]

Le veto était considéré par beaucoup de libéraux – également par Gutzwiller et ses adeptes – comme une institution superflue voire dangereuse. Les libéraux désignaient le fait de donner au peuple une compétence législative d'inutile, d'insignifiant et de contraire au système. Beaucoup de libéraux défendaient une théorie de la représentation accompagnée d'une touche d'autorité, déclarée souveraine, par les représentants et qui restait – pendant la durée de la législature – soustraite à tout contrôle.[27] De tels libéraux étaient représentés au sein du Conseil constitutionnel à peu près à part égale avec les radicaux s'engageant pour davantage de démocratie directe.

Une des raisons pour lesquelles le veto a finalement quand-même trouvé une majorité pourrait être les pétitions déposées qui avaient sans doute le mieux convaincu le Conseil constitutionnel. Pourtant cela reste une hypothèse car le protocole de cette réunion décisive du Conseil constitutionnel du 27 avril 1832, qui avait finalement favorisé le veto, manque.[28] Mais on peut retenir que le Conseil constitutionnel avait – tout comme une année auparavant celui du canton de Saint-Gall – réalisé que malgré les garanties données, une loi pouvait se heurter à la résistance du peuple même après la votation finale

Stephan Gutzwiller

au Parlement. Le principe de la souveraineté populaire exigea une correction du système représentatif qui eut plus tard de larges conséquences pour la culture politique.[29]

Le veto créé à Bâle-Campagne différa de celui du canton de Saint-Gall mais la barre fut également placée très haut:

> *Une loi n'acquiert cependant sa validité que si, dans un délai de 15 jours comptés dès sa publication, au moins deux tiers du peuple souverain, sous énonciation des raisons, ne la rejette pas par des missives soumises au Landrath (veto).»*[30]

En ce qui concernait le veto de Bâle-Campagne, on ne pouvait pas parler d'une véritable procédure. On donna uniquement la possibilité au peuple de faire opposition dans un délai de 15 jours à partir de la publication d'une loi, à l'aide de lettres justifiées au Parlement cantonal. Dans le canton de Bâle-Campagne, il n'existait pas de subdivisions de la procédure comme dans le canton de Saint-Gall. A première vue c'était un avantage, mais du point de vue logistique et à cause du manque d'expérience politique, le dépôt d'une objection écrite et justifiée dans un délai très court présentait quelques inconvénients.

Le 27 avril 1832 déjà, le Conseil constitutionnel de Bâle-Campagne adopta la Constitution mentionnée contenant, outre le veto législatif, la séparation des pouvoirs et le droit de vote général pour les hommes à partir de 20 ans. Cette Constitution fut présentée le 4 mai aux 54 Assemblées communales et fut clairement adoptée (par 3996 voix contre 157) par les citoyens ayant le droit de vote.[31]

Cette déclaration de souveraineté univoque accentua par la suite le conflit avec la Ville. Néanmoins, après plusieurs conflits sanglants avec des troupes de la Ville, le nouveau canton de Bâle-Campagne put conserver son indépendance. Le 26 août 1833, le diète fédérale confirma enfin la séparation totale, «sous réserve d'une réunification volontaire».[32]

La barre pour le veto fut abaissée lors de la révision partielle de la Constitution de 1838. Dans la première Constitution, on avait fixé une soi-disant période de rigidité de six ans. Cela voulait dire que pendant cette période, la Constitution ne pouvait pas être changée et que seulement après cette période, on pouvait la soumettre à une révision. On élut un nouveau Conseil constitutionnel qui détermina que la majorité absolue des votants suffisait pour le veto et que les demandes s'y référant pourraient être adressées aux communes.

Les deux premières Constitutions de 1832 et 1838 soumirent la législation au veto mais ne déterminèrent pas ce qu'il fallait entendre par «législation». C'est pourquoi, suite à la pratique du veto, il arriva constamment que des mouvements de veto concernèrent aussi des «dispositions». Ces termes n'étaient alors pas encore clairement définis au niveau juridique.[33]

Douze ans plus tard, la barre pour le veto fut une fois de plus abaissée. Le Conseil constitutionnel élargit l'impact du veto et prolongea le délai de recours:

«Une loi, une décision contraignante et un contrat n'entrent (pourtant) en vigueur que si, dans un délai de 30 jours, comptés à partir de sa publication, la majorité absolue du peuple souverain ne se prononce pas pour le rejet (veto), par des signatures déposées auprès des communes ouvertes et avec indication des raisons dans des missives adressées au Parlement cantonal.»[34]

«Ordre» et «mouvement»: deux groupes parlementaires libéraux entre une démocratie représentative et une démocratie directe

La construction du nouveau canton à partir des années 1832/33 ne fut pas facile. Bientôt, deux mouvements politiques émergèrent. A cette époque, il n'y avait pas encore de véritables partis politiques.

Stephan Gutzwiller était la tête du soi-disant «mouvement de l'ordre» qui avait fait bouger pas mal de choses avec sa pétition d'octobre 1830 (cf. ci-dessus). Gutzwiller pensait qu'un Etat en démocratie directe était peu fonctionnel et il soutenait l'idée d'une démocratie représentative, c'est-à-

Suite page 6

«L'introduction du veto …»
suite de la page 5

dire d'une petite classe dirigeante libérale.[35] La souveraineté populaire devait se limiter à l'élection du législatif et ne pas être concrétisée par d'autres droits populaires. Après la création du canton indépendant de Bâle-Campagne, Gutzwiller tenta de stabiliser la révolution et de contribuer au développement d'un certain ordre.

Les opposants de Gutzwiller étaient les «personnes du mouvement», qui se regroupèrent autour d'*Emil Remigius Frey* (1803–1889) et qui voulaient promouvoir la révolution. Frey venait d'une ancienne famille d'officier bâloise et a, en tant que privat-docent de la faculté de droit, rejoint les gens de la campagne bâloise pendant la crise de séparation. Il le fit au prix du renoncement à la citoyenneté baloise, mais en échange on lui offrit celle de Münchenstein. Il dut également quitter son emploi à l'Université de Bâle et probablement aussi une brillante carrière. Au lieu de cela, Frey devint membre du gouvernement provisoire de Bâle-Campagne et siégea au Conseil constitutionnel. Il avait un esprit libéral-radical et s'engagea dans les débats, suite à ses convictions jacobines-socialistes, pour des droits populaires élargis. Donc, Frey essaya de concrétiser dans ce sens la souveraineté populaire et refusa le système représentatif.[36]

Lorsqu'il s'agissait de donner une Constitution au nouveau canton, Frey voulut d'abord introduire une Landsgemeinde à

Emil Remigius Frey

Bâle-Campagne. Mais, cette proposition ne passa pas au Conseil constitutionnel. Par conséquent, il s'engagea en faveur du veto qui fut finalement ancré dans la Constitution.[37]

Frey entretenait des relations étroites avec les professeurs *Wilhelm Snell* (1789–1851) et *Ignaz Paul Vital Troxler* (1780–1866), tous les deux enseignants, pendant un certains temps, à l'Université de Bâle et qui l'influencèrent fortement avec leur conception de la démocratie et du droit naturel moderne. Frey a repris de Troxler le langage direct et sans fioriture ainsi que l'esprit de combat nécessaire dont il fallait faire preuve pour le développement de la démocratie. Dans un discours en tant que président du Tribunal cantonal, il déclara en 1834:

> *«Depuis deux ans, vous possédez la liberté, mais vous n'en jouissez pas parce que vous avez trop de respect envers les autorités. Lors de vos contacts avec les conseillers communaux, les préfets et notamment les Conseillers d'Etat, vous montrez votre respect par des compliments profonds. Vous ne devez pas vous comportez ainsi, ils sont vos serviteurs et vous êtes les maîtres; soyez attentifs, et s'ils font quelque chose qui ne vous plaît pas, saisissez-les par le collet, alors ils vous respecteront et vous serez libres!»*[38]

L'opposition entre l'«ordre» et le «mouvement» marqua les débuts du canton. Les deux groupements publièrent leurs idées politiques à l'aide de journaux. Notamment chez Frey, l'influence de la presse était évidente. Il devint rédacteur en chef du nouveau journal radical «Basellandschaftliches Volksblatt», qui était rédigé par le pasteur *Ulrich Walser,* originaire de la région d'Appenzell.

Soldanella alpina (photo wikimedia)

Comme déjà mentionné, la barre pour le veto était placée très haut. Après les premières expériences, Frey essaya de faciliter la pratique de veto. Il proposa donc dans une expertise de 1836 de créer un «règlement du veto» pour faciliter le procédé:

> *«Une année et demie d'expériences a certainement convaincu tout le monde de la nécessité de faciliter par une norme spécifique les lourdes et fatigantes tâches des citoyens lors de veto, mais aussi de rendre plus facile la présentation des résultats au public et aux autorités de contrôle.»*[39]

Grâce à la coopération des autorités, il était plus aisé de donner au vote un caractère officiel et fiable, et de faciliter ainsi la difficile tâche du veto, notamment la récolte des signatures au cours du délai qui était déjà bien assez court. Et Frey de continuer en mettant l'accent sur l'importance générale du veto:

> *«Afin qu'une des principales dispositions de notre Constitution prenne vie, il faut que l'institution du veto, louée à juste titre, se développe de manière organique correspondant à son esprit et devienne efficace.»*[40]

Frey n'eut pour le moment pas de succès avec ses propositions. Mais plus tard, elles furent reprises, par exemple par la disposition demandant que les communes aident les citoyens pour la transmission des signatures.

Epilogue

L'idée du veto fut réalisée de la façon la plus conséquente dans le canton de Bâle-Campagne – malgré les difficultés. Le droit du veto ne se subdivisait pas en demande de veto et en vote de veto (à l'instar des cantons de Saint-Gall ou dès 1841 de Lucerne), mais consistait en un simple dépôt de recours formel des opposants. Le veto de Bâle-Campagne était en même temps une demande de veto et un vote pour le veto. Dans le référendum facultatif qui suivit plus tard, la procédure fut de nouveau divisée en deux: après la récolte des signatures dans tout le canton suivit le vote par les urnes au sein de la commune.[41]

Bâle-Campagne était le seul canton qui demanda explicitement une justification du veto. Mais on ne demandait pas une longue expertise, bien qu'il y eut aussi des textes très complets. Dans la plupart des cas, on notait uniquement la disposition incriminée et non pas les raisons du refus. Si la justification manquait, le veto n'était pas valide. Lors de votations importantes, il y eut souvent des comités qui diffusèrent des demandes de veto imprimées avec justification, ce qui était tout à fait légal, puisqu'on ne demandait pas de justification individuelle.[42]

Jusqu'en 1862, il y eut 14 «demandes de veto» (sur un total de 200 décrets), mais seulement quatre lois (deux en 1835, une en 1847 et une autre en 1849) furent refusées par les citoyens actifs. Le veto contre la loi sur les juifs discriminatoire, par exemple, n'eut pas de succès.

Christoph Rolle (1806–1870) renoua avec la pratique du veto du canton de Bâle-Campagne et initia en 1861 un mouvement populaire, qui avait pour but d'améliorer le système de démocratie directe par une révision de la Constitution. Il s'opposa aux libéraux dominants autour de Stephan Gutzwiller et trouva tout de suite le soutien d'Emil Remigius Frey. Rolle voulait éliminer le pénible processus du veto et demanda avec ses alliés qu'à l'avenir toutes les lois soient présentées obligatoirement à la population ayant le droit de vote pour qu'elle puisse les accepter ou les refuser. 52% des votants signèrent cette liste de signatures pour la révision de la Constitution lancée par Rolle. Dans le Conseil constitutionnel élu par la suite, le référendum obligatoire s'imposa effectivement en lieu et place du veto. Le paragraphe 46, al. 2 de la Constitution révisée de 1863 précisait:

> *«Toutes les lois, les décisions contraignantes et les traités doivent, après une publication de trente jours dans le bulletin officiel, être soumis au peuple lors d'une assemblée communale. C'est la majorité des votants qui décide de l'acceptation ou du refus. Il n'est pas admissible de convoquer plus de deux fois ces assemblées (au printemps et en automne) au cours d'une année.»*[43]

La population accepta la Constitution révisée, avec une faible majorité, après des débats intensifs. Outre le référendum législatif obligatoire il y eut d'autres dispositions qui donnèrent à la population du canton de Bâle-Campagne des possibilités de contrôle envers le gouvernement et le Grand Conseil qu'aucun autre canton suisse ne possédait: notamment l'initiative constitutionnelle et l'initiative législative, l'élection du gouvernement ainsi que l'élection des fonctionnaires supérieurs par le peuple et le droit du peuple de destituer le Grand Conseil. Le canton de Bâle-Campagne développa, d'abord avec le veto, puis surtout avec le référendum obligatoire, un rôle de précurseur dans le domaine du développement de la démocratie directe en Suisse. Ce que Frey avait toujours eu en tête, à savoir le perfectionnement de la démocratie directe, fut réalisé par le mouvement démocratique des années 1860. Le veto avait donc produit des effets fondamentaux à long terme et les bonnes expériences menèrent d'autres cantons à ancrer ces instruments de démocratie directe dans leurs Constitutions.[44]

Adresse de l'auteur:
René Roca
Rüslerstrasse 37
5452 Oberrohrdorf-Staretschwil (AG)

---

1 cf. *www.zdaarau.ch/de/forschung/fsp5/forum_dd.php*

2 cf. Roca, René; Auer, Andreas (Hg.): Wege zur direkten Demokratie in den schweizerischen Kantonen, *Schriften zur Demokratieforschung, Band 3, Zürich-Basel-Genf 2011.*

3 cf. Roca, René: Wenn die Volkssouveränität wirklich eine Wahrheit werden soll … Die schweizerische direkte Demokratie in Theorie und Praxis – Das Beispiel des Kantons Luzern, *Schriften zur Demokratieforschung, Band 6,* Zürich-Basel-Genf 2012.

4 cf. Roca, René: Souveränität und Demokratie – Der Weg zur naturrechtlich begründeten Volkssouveränität und zur direkten Demokratie (16. bis 19. Jh.), in: Roca, *Volkssouveränität,* p. 7–94.

5 C'étaient les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Schaffhouse, de Soleure, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Vaud et de Zurich. cf. également Schaffner, Martin: Direkte Demokratie. «Alles für das Volk – alles durch das Volk», *in: Eine kleine Geschichte der Schweiz. Der Bundesstaat und seine Traditionen,* Frankfurt a/M 1998, p. 189–226.

6 cf. Roca, *Volkssouveränität,* p. 3–5.

7 cf. Wickli, Bruno: Ländliche Volksbewegungen und der Durchbruch der direkten Demokratie im Kanton St. Gallen 1814–1831, in: Roca, *Wege,* p. 203–220.

8 Paragraphe 40 de la Constitution du canton de Bâle-Campagne du 27 avril 1832, cité selon *www.verfassungen.de/ch/basel/bl-verf32-i.htm* (14/2/13).

9 cf. Roca, *Volkssouveränität,* p. 95–208.

10 cf. Klaus, Fritz: *Basellandschaft in historischen Dokumenten. 1. Teil: Die Gründungszeit 1798–1848,* Quellen und Forschungen zur Geschichte und Landeskunde des Kantons Baselland, Band 20, Liestal 1982, p. 38.

11 Ehrerbietige Bittschrift an den grossen Rath des Kantons Basel (18. Oktober 1830), Begleitschreiben an den kleinen Rath und die Gleichheitsurkunde, vom 20. Jenner 1798, cité selon Klaus, *Basellandschaft,* p. 40.

12 Gleichheitsurkunde, cité selon Klaus, *Basellandschaft,* p. 22.

13 Aufruf der «Ausschüsse» vom 15. Jenner 1798: Eintracht macht unser Glück, cité selon Klaus, *Basellandschaft,* p. 18.

14 Gleichheitsurkunde, cité selon Klaus, *Basellandschaft,* p. 22.

15 Gleichheitsurkunde, cité selon Klaus, *Basellandschaft,* p. 22.

16 cf. Schaub, Alfred (Hg.): *Baselland vor 150 Jahren. Wende und Aufbruch,* Liestal 1983, p. 186.

17 Bittschrift, cité selon Klaus, *Basel-Landschaft,* p. 40.

18 cf. Blum, Roger: Chronologie der Regeneration und der Basler Wirren 1830–1833, in: Schaub, *Baselland,* p. 215.

19 cf. Fridrich Anna C.; Epple, Ruedi: *Nah dran, weit weg. Geschichte des Kantons Basellandschaft, Band 5,* Liestal 2001, p. 172sq.

20 cf. Blum, *Chronologie,* p. 217–223.

21 Fridrich/Epple, *Geschichte,* p. 175–177.

22 Décision prise le 17 mars 1832 à Liestal par les comités réunis de toutes les communes de la campagne baloise qui se sont séparées de la ville de Bâle, cité selon Klaus, *Basellandschaft,* p. 53.

23 cf. Kölz, Alfred: *Neuere schweizerische Verfassungsgeschichte. Ihre Grundlinien vom Ende der Alten Eidgenossenschaft bis 1848*, Bern 1992, p. 317.

24 cf. Blum, Roger: *Die politische Beteiligung des Volkes im jungen Kanton Baselland (1832–1875),* Liestal 1977, p. 68–81.

25 Rapport de la Commission constitutionnelle restreinte du 27 avril 1832, cité selon Dietschi, Urs: *Das Volksveto in der Schweiz. Ein Beitrag zur Geschichte der Volksgesetzgebung,* Diss. Berne 1926, p. 81.

26 Schefold, Dian: *Volkssouveränität und repräsentative Demokratie in der schweizerischen Regeneration 1830–1848,* p. 286.

27 cf. Schefold, *Volkssouveränität,* p. 289.

28 cf. Kölz, *Verfassungsgeschichte,* p. 317sq.

29 cf. Schefold, *Volkssouveränität,* p. 286.

30 Paragraphe 40 de la Constitution du canton de Bâle-Campagne du 27 avril 1832, cité selon *www.verfassungen.de/ch/basel/bl-verf32-i.htm* (14/2/13).

31 cf. Dietschi, *Volksveto,* p. 80.

32 cf. Blum, *Chronologie*, p. 225–229.

33 cf. Dietschi, *Volksveto*, p. 84sq.

34 Constitution de Bâle-Campagne du 2 février 1851, §43, al. 2, cité selon Dietschi, *Volksveto*, p. 83.

35 cf. Roca, *Volkssouveränität*, p. 63–73.

36 cf. Blum, Roger: Frey stritt für direkte Demokratie, in: *Basler Zeitung,* 9 octobre 2003, p. 34.

37 cf. Blum, *Frey*, p. 34.

38 Frey, Emil Remigius, cité selon Klaus, *Basellandschaft*, p. 102sq.

39 Frey, Emil Remigius, cité selon Dietschi, *Volksveto*, p. 87.

40 Frey, Emil Remigius, cité selon Dietschi, *Volksveto*, p. 87.

41 cf. Dietschi, *Volksveto*, p. 90.

42 cf. Dietschi, *Volksveto*, p. 91.

43 Paragraphe 46, al. 2 de la Constitution de Bâle-Campagne de 1863, cité selon Dietschi, *Volksveto*, p. 95.

44 cf. Blum, Roger: Die Wiege der direkten Demokratie im Baselbiet, in: *Basellandschaftliche Zeitung, 4 août 2011, p. 18.*

Crédit photo pour les trois illustrations:
Copyright Archäologie und Museum Baselland

Eikos | εικος

Nouvelle parution

Un ouvrage éclairant concernant la situation sécuritaire en Suisse

240 pages, avec infographies, tableaux et illustrations en couleur, ISBN 978-3-033-03917-9

A propos du contenu

Une équipe interdisciplinaire de membres du «groupe Giardino» a entrepris d'examiner l'état actuel de l'armée. Le point de départ ont été les incohérences répétées suite aux réformes échouées et les doutes croissants concernant la capacité de l'armée de pouvoir remplir ses tâches constitutionnelles.

Le «groupe Giardino» est une association d'amis de l'armée suisse qui s'engage pour le maintien d'une armée de milice crédible basée sur l'obligation générale de servir. Le «groupe Giardino» comprend des citoyennes et citoyens suisses actifs ou libérés de leurs obligations militaires de tous les grades et de toutes les professions.

Une analyse brève mais détaillée des facteurs géopolitiques et sécuritaires – prenant en compte le développement militaire, économique et politique – démontre pour la Suisse un considérable potentiel de danger. La situation mondiale est devenue explosive, la seconde guerre froide est en marche et le risque de chantage contre notre pays augmente dangereusement, car, suite à un désarmement massif, non déclaré et anticonstitutionnel depuis 1990 environ, elle n'est plus capable d'honorer son devoir, définit par le droit international, de défendre son propre territoire.

Les anciens blocs continuent à exister aussi dans la seconde guerre froide. L'Europe risque de se faire broyer entre l'Asie et l'Amérique du Nord et ne peut pas s'attendre à un soutien de la part des Etats-Unis. Une partie de l'élite politique a perdu sa droiture et son indépendance – la population doit exiger qu'elle y revienne. Ce livre décrit comment notre pays peut regagner sa marge de manœuvre stratégique.

Une traduction française de cet ouvrage est en préparation.

(Traduction *Horizons et débats*)

Inhaltsübersicht

Vorwort *von Judith Barben*

1. Überblick *von Hermann Suter und Franz Betschon*
2. Mut- und wehrlose Schweiz? – Wir sagen nein *von Carlo Jagmetti*
3. 350 Jahre Militärgeschichte und nichts gelernt? *von Hermann Suter*
4. Die Armee als Element der Sicherheitspolitik *von Franz Betschon*
5. Unveränderte Machtblöcke *von Franz Betschon*
6. Geopolitische Entwicklungen von 1989 bis heute *von Franz Betschon*
7. Sonstige Entwicklungen *von Franz Betschon und François Villard*
8. Die freiwillige Entwaffnung der Schweizer Armee *von Willy P. Stelzer*
9. Die schweizerische Milizarmee – der moderne dritte Weg *von Heinz Häsler und Franz Betschon*
10. Aufträge der Armee *von Willy Schlachter und Hermann Suter*
11. Schwelle zum Einsatz der Armee *von Franz Betschon*
12. Die Kehrtwende *von Franz Betschon*
13. Wiedererlangung der strategischen Handlungsfreiheit *von Franz Betschon*

Nachwort *von Carlo Jagmetti*

Anhang mit wichtigen Dokumenten

General Henri Guisan an seinem letzten Armeerapport

«Die Vorstellungskraft ist eine ziemlich seltene Gabe. Der Grossteil unseres Volkes wird in den kommenden Jahren nicht darüber nachdenken wollen – nicht mehr als 1920, 1930 und sogar später noch –, ob und wie das Land neuerdings bedroht werden könnte. Was wir – vor allem seit 1933 – getan haben, um es aufzurütteln, um an sein Gewissen und an seine Wachsamkeit zu appellieren, wird immer wieder neu zu tun sein.»

General Guisan im Jahr 1945 an seinem letzten Armeerapport in Bern vor der vereinigten Bundesversammlung über die Aktivdienstzeit 1939–1945

Bestellcoupon

Ja, bitte senden Sie mir/uns:

___ Expl. Gruppe Giardino
Mut zur Kursänderung
Schweizerische Sicherheitspolitik am Wendepunkt
zum Preis von Fr. 25.– + Porto mit Rechnung.
Bequem bestellen!
verlag@eikos.ch
Tel./Fax 056-221 80 85
www.eikos.ch

Bestellcoupon bitte einsenden an:
Eikos Verlag, Postfach 149, 5401 Baden

Meine Adresse lautet:

Name/Vorname

Strasse

PLZ/Ort

E-Mail-Adresse

Datum/Unterschrift

Die Autoren (in alphabetischer Reihenfolge)

Miliz JArmee
www.gruppe-giardino.ch

Barben Judith. Dr. phil. Psychologin, Buchautorin und Verlegerin. Psychotherapeutin in eigener Praxis, früher Primar- und Sonderschullehrerin, Thundorf TG

Betschon Franz. Oberst im Generalstab aD, zuletzt als Unterstabschef Logistik Flieger- und Flabtruppen und anschliessend im Armeestabsteil Nachrichtendienst, 1985–2005 Mitglied des International Institute for Strategic Studies (London), Dr. sc. techn. ETHZ und Harvard Business School (USA), Industrie- und Verwaltungsratskarriere, Autor mehrerer Bücher über Sicherheitspolitik, Heiden AR

Häsler Heinz. Korpskommandant aD, ehemaliger Generalstabschef, vormals Kommandant Feldarmeekorps 2, Felddivision 3, Unterstabschef Planung, Gsteigwiler BE

Jagmetti Carlo. Oberstleutnant im Generalstab aD, Dr. iur. Rechtsanwalt, Botschafter der Schweiz unter anderem in Seoul, Paris und Washington, während fünf Jahren Chef der Schweizer EU-Vertretung in Brüssel, Zollikon ZH

Schlachter Willy. Oberstleutnant aD, Prof. em. Dr. sc. techn. ETHZ, Industriekarriere bei Sulzer und BBC/ABB, Lehrtätigkeit und Führungsfunktionen an den Fachhochschulen Aargau und Nordwestschweiz, Hausen AG

Stelzer Willy P. Major aD, Industriekarriere, Gründer und langjähriger Inhaber der Firma «Stelzer & Partner Consulting AG» (heute «EMA Partners Switzerland AG»), Kaufmann und Executive Search und Management Consultant, Volketswil ZH

Suter Hermann. Oberstleutnant aD, Dr. phil., Präsident der *Gruppe Giardino,* viele Jahre Kantonschullehrer für Geschichte und Rektor des Lehrerseminars Luzern, später Vorsteher des Kantonalen Amtes für Zivilschutz und Chef des Krisenstabes Luzern, Greppen LU

Villard François. Oberstleutnant aD, Experte für Sicherheitsfragen und Krisenmanagement, Inhaber einer Firma für Luftsicherheit names Air Safety Security Services, Vessy GE

Die im Jahr 1964 gegründete Patrouille Suisse gilt als Visitenkarte der Schweizer Armee. Geflogen wird sie derzeit mit Flugzeugen des Typs F-5E Tiger II. Dank den deutlich tieferen Flugstundenkosten der Tiger-Flugzeuge kann das Flugtraining der F/A-18-Piloten wesentlich kostengünstiger realisiert werden. *(Bild Luftwaffe)*

Prises de position concernant ce livre

Rolf Dubs, professeur d'économie émérite de l'Université de Saint-Gall, ancien commandant de brigade de la milice et membre de nombreuses commissions fédérales

«Celui qui connaît la situation mondiale actuelle et qui a fait son service militaire jusque dans les années 90, est alarmé au sujet de l'état actuel de l'armée. Pas même le matériel est en état de fonctionnement pour toutes les troupes, et dans les cercles politiques ainsi que dans l'état-major de l'armée, il n'y a pas de consensus au sujet de la doctrine et de la stratégie de la politique de sécurité. Il manque une analyse de la situation actuelle et une conception globale et moderne de la politique de sécurité, qui soit clairement formulée et soutenue par tous les membres du Conseil fédéral et tous les départements. En conséquence, nous sommes confrontés à un activisme sans but et un malaise grandissant dans la population. Le livre enchaîne à ce point.

Il ne montre pas seulement les faiblesses de la politique de sécurité suisse et indique les responsabilités politiques, mais il établit aussi un plan réalisable en 8 points, qui prévoit la reconstruction par étapes d'une armée moderne. Ceci est précédé par des réflexions sur la situation géopolitique et une analyse courageuse de la politique de sécurité suisse de ces dernières années. Tant la présentation claire du point de vue politique et la position fondamentale clairement définie facilitent la discussion basée sur les faits. Le lecteur prend connaissance de nombreuses relations inconnues qui influent sur les décisions prises. Voilà un livre remarquable auquel on souhaite de nombreux lecteurs!»

Andrea Geissbühler, conseillère nationale et policière

«En 2011, les Romands ont élu le général Henri Guisan ‹Suisse du XXe siècle›. Pourquoi lui? Dans une période de grande détresse, alors que quelques représentants de l'élite politique étaient déjà près pour l'Anschluss, Guisan a redonné leurs sentiments d'honneur à ses concitoyennes et concitoyens avec ses paroles univoques ‹Tenir bon!› et ‹Résistance!›. Avec cette affirmation en faveur de la Suisse il devint le modèle de loyauté et courage. Ce sont des qualités qui sont aujourd'hui encore importantes et utiles.

C'est dans ce sens que les auteurs de ce livre se sont attelés à la tâche de renforcer la volonté de défense des Suissesses et des Suisses. Une des constatations alarmantes est que la capacité de défense militaire de la Suisse s'est largement dégradée – et cela précisément dans une époque où les menaces extérieures ne diminuent pas mais augmentent rapidement. Il est démontré de manière réaliste et riche en connaissances, comment cette capacité de défense peut et doit être reconstruite. Ce livre est un plaidoyer engagé en faveur d'une armée de milice crédible et forte.

C'est justement aussi à nous, en tant que femmes, de soutenir et de faire connaître ces idées. Actuellement nous sommes confrontés à une nouvelle génération, qui se distancie de la pensée souvent trop facile et désinvolte des années 1990. Elle défend le modèle d'Etat suisse et ses institutions, et veux que le pays et le peuple soit protégé.»

(Traduction *Horizons et débats*)

Nous souhaitons un bon anniversaire à Albert Stahel

A l'occasion de son anniversaire, nous proposons de réintroduire l'hymne national de 1945/46

Albert Stahel a été de 1980 à 2006 maître de conférences pour les études stratégiques à l'Académie militaire à EPU de Zurich et entre 1986 et 2010, il a été chargé de cours à l'Université de Zurich dans le domaine des sciences politiques. De 1989 à 1992, il a enseigné les relations internationales à l'Institut de politologie de l'Université de Genève.

En 2006, il a fondé l'Institut pour les études stratégiques à Wädenswil. L'institut publie régulièrement des articles et des contributions sur les sujets «stratégie et guerres du présent». Depuis 2006, il est secrétaire général et vice-président du Forum «Humanitäre Schweiz». Le 31 janvier 2010, il a été élu au Conseil communal de Wädenswil pour l'UDC. En mai 2011, il a adhéré au parti des Verts libéraux.

Entre autres, Stahel est membre à l'*International Institute for Strategic Studies* de Londres et de la société Clausewitz à Hambourg. Depuis avril 2011, il est président de la société des lecteurs (Lesegesellschaft Wädenswil). Il est marié et a deux enfants.

«O Monts indépendants»

1re strophe
Ô monts indépendants,
Répétez nos accents,
Nos libres chants.
A toi patrie,
Suisse chérie,
Le sang, la vie
De tes enfants.

2e strophe
Nous voulons nous unir,
Nous voulons tous mourir
Pour te servir.
Ô notre mère!
De nous sois fière,
Sous ta bannière
Tous vont partir.

3e strophe
Gardons avec fierté
L'arbre au Grütli planté
La liberté!
Que d'âge en âge,
Malgré l'orage,
Cet héritage
Soit respecté.

4e strophe
Dieu soutins nos aïeux,
Il nous rendra comme eux,
Victorieux!
Vers lui s'élance
Notre espérance,
La délivrance
Viendra des cieux.

(Traduction Henri Roehrich)

Johann Rudolf Wyss, né le 4 mars 1781 à Berne, mort le 21 mars 1830, était un poète suisse et professeur de philosophie.

Après ses études à Berne, à Tübingen, à Göttingen et à Halle, il travailla comme précepteur à Yverdon.

En 1805, il devint professeur ordinaire à l'académie de Berne et travailla de 1827 à 1830 comme directeur de la bibliothèque de cette académie. A cette époque il était également précepteur de *Jeremias Gotthelf*.

De 1811 à 1830, Wyss édita la revue *Alpenrosen*, qu'il avait cofondée avec *Gottlieb Jakob Kuhn* et *Ludwig Meisner*. Il fut coéditeur, avec *Rudolf Emanuel Stierlin*, de plusieurs ouvrages, dont les chroniques bernoises de *Valerius Anshelm*.

En 1811, Johann Rudolf Wyss composa les paroles de l'ancien hymne national suisse, *O monts indépendants,* qui était en vigueur jusqu'en 1961.

Source: *Dictionnaire historique de la Suisse*

Adieu Goulsary

par Tchinghiz Aïtmatov

Un vieil homme menait une vieille charrette. Goulsary,[1] son cheval, était vieux lui aussi, très vieux … Goulsary, l'amblier à la robe isabel …

La route qui montait au plateau n'en finissait plus. Parmi ces collines grises et désertes, tout l'hiver, au ras du sol, tourbillonnait la bise, tout l'été stagnait une chaleur d'enfer.

Pour Tanabaï, cette montée avait toujours été une véritable pénitence. Il n'aimait pas aller lentement, mais alors, il détestait ça! Dans sa jeunesse, il avait eu assez souvent à se rendre au Centre régional; chaque fois qu'il en revenait, il lançait son cheval à l'assaut de la montée, et au galop! Sa kamtcha[2] à la main, il le cinglait sans merci. Et s'il faisait le voyage en majara[3] avec des compagnons et que cette majara était attelée de bœufs, il sautait en marche, attrapait ses vêtements sans rien dire et filait à pied. Il avançait d'un pas rageur, comme s'il fût monté à l'assaut, et ne s'arrêtait que parvenu en haut. Une fois là, aspirant l'air à pleines goulées, il attendait le lourd véhicule qui rampait en contrebas. Après cette marche forcée, il se sentait un point au côté, son cœur battait la chamade. Mais même ainsi, cela valait mieux que de se traîner avec les bœufs.

Feu Tchoro aimait parfois faire l'avantageux devant son bizarre ami. «Veux-tu que je te dise, Tanabaï, pourquoi tu es si malchanceux? Parce que tu manques de patience. Parole d'honneur! Avec toi, il faut toujours que tu ailles au triple galop. La révolution mondiale aussi, il faut te la servir toute cuite. D'ailleurs, sans aller chercher la révolution, tu ne peux même pas supporter la simple montée d'Alexandrovka. Pendant que les gens sensés poursuivent leur petit bonhomme de chemin, toi, tu sautes à terre et tu te sauves au pas de course comme si une meute de loups te filait le train. Et qu'est-ce que tu y gagnes? Rien. De toute façon, une fois là-haut, tu attends les autres. La révolution mondiale, ça sera pareil, dis-toi bien que tu n'y sauteras pas tout seul à pieds joints, il faudra que tu attendes que les autres s'alignent.»

Mais cela, c'était il y a bien, bien longtemps.

Aujourd'hui, Tanabaï n'avait même pas remarqué qu'il avait passé la montée d'Alexandrovka. A croire que sur ces vieux jours il s'y était habitué. Il avançait ni trop vite, ni trop lentement, comme ça se trouvait. Il cheminait toujours tout seul, maintenant. Ceux qui naguère faisaient route avec lui en bande tapageuse, inutile de les chercher. Les uns étaient tombés à la guerre, les autres morts dans leur lit, d'autres encore achevaient chez eux le cours de leur existence. Quant à la jeunesse, elle se déplaçait en auto. Ce n'est pas elle qui irait se traîner avec lui, en compagnie de sa misérable haridelle.

Les roues martelaient l'antique chemin. Et ce n'était pas fini. Il y avait la plaine à traverser et au bout, une fois le canal franchi, il restait une bonne distance à abattre dans les collines.

Depuis un moment, il avait remarqué que le cheval semblait fléchir, perdre ses forces. Mais préoccupé par des pensées assez noires, il ne s'en était pas trop soucié. Que le cheval traîne un peu la jambe, était-ce un tel malheur? On en avait vu d'autres. Cahin-caha, il irait bien jusqu'au bout …

Comment Tanabaï aurait-il pu savoir que son vieux Goulsary, ainsi nommé à cause de sa robe jaune clair comme on n'en voit jamais, venait de vaincre la montée d'Alexandrovka pour la dernière fois de sa vie et était en train de parcourir ses toutes dernières verstes? Comment aurait-il pu savoir que la tête tournait à son vieux compagnon comme sous l'effet d'une drogue, que devant son regard brouillé la terre voguait en cercle multicolores, roulait d'un bord à l'autre comme les lames de la mer, s'accrochant au ciel tantôt à droite, tantôt à gauche, que par moments la route s'effondrait dans un abîme noir, et qu'à la place des montagnes vers lesquelles il se dirigeait, il ne restait qu'un brouillard rougeâtre, une fumée.

Des douleurs interminables, sourdes, transperçaient le cœur depuis longtemps forcé de Goulsary, il étouffait de plus en plus sous son collier. Son avaloire avait glissé et lui sciait les reins et quelque chose de pointu lui piquait l'épaule gauche. Une épine, peut-être, ou un clou qui aurait traversé le bourrelet de feutre. La petite blessure qui s'était ainsi formée sur le vieux cal qui l'avait à l'épaule brûlait et démangeait intolérablement. A chaque pas, ses jambes s'alourdissaient, comme s'il eût foulé une glèbe humide et fraîchement labourée.

Pourtant, bandant toutes ses forces, le vieux cheval avançait toujours tandis que le vieux Tanabaï, perdu dans ses pensées, l'encourageait d'un cri distrait, d'un petit appel des rênes. Car il avait bien de quoi penser.

Les roues martelaient l'antique chemin.

Et tandis que s'affaissait le sol sous les sabots de Goulsary, remontaient dans sa mémoire des souvenirs éteints, le vague écho des lointains jours d'été, le vacillant et humide pâturage montagnard, l'univers surprenant et merveilleux où le soleil hennissait et bondissait de sommet en sommet et où, niaisement il galopait à sa poursuite à travers prairies, rivières, buissons, jusqu'à ce que l'étalon de tête, les oreilles couchées de colère, le rattrapât et le rabattît vers les juments. Dans ce lointain passé, il lui semblait que les troupeaux allaient jambes en l'air, comme au profond des lacs, cependant que sa mère, la grande jument à la longue crinière, se transformait en un nuage laiteux et tiède. Comme il aimait l'instant où elle devenait ce tendre et renâclant nuage! Ses mamelles se faisaient dures et sucrées, le lait écumait aux lèvres de Goulsary, si savoureux, si abondant, qu'il en perdait le souffle. Comme il aimait à s'attarder ainsi, les naseaux enfouis dans ce ventre! Comme ce lait vous montait à la tête, quelle ivresse dans ce lait! L'univers entier: le soleil, la terre, sa mère la jument, dans une gorgée de lait! Déjà rassasié, on pouvait en avaler une gorgée de plus, et puis encore et encore. […]

[…] Et puis, il y avait eu cette dernière fois, celle où Goulsary lui était revenu et où après l'avoir soigné et à ce qu'il semblait remis sur pied, Tanabaï s'était fait porté jusque chez son fils, à Alexandrovka sur la route de laquelle, en ce moment, le coursier agonisait.

Tanabaï était allé voir son fils et sa bru à l'occasion de la naissance de leur deuxième enfant, un garçon. Il leur avait apporté en cadeau un mouton, un sac de pommes de terre, du pain et toutes sortes de mets cuits par sa femme. Là, il avait compris pourquoi Djaïdar avait refusé de l'accompagner et prétendu être malade. Elle n'en disait rien à personne, mais elle n'aimait pas sa bru. Déjà que leur fils était un homme sans personnalité et sans volonté. Il était en plus tombé sur une femme dure, impérieuse; sans bouger de la maison, elle dominait son époux, le menait à la baguette, le commandait à sa guise. Faut-il qu'il y ait des gens de cette sorte, à qui il ne coûte rien d'offenser les autres, rien que pour tenir le haut du pavé, leur donner à sentir leur autorité!

C'est ce qui était arrivé cette fois-ci: son fils devait être promu à un poste plus élevé, mais finalement on y avait promu un autre, il en avait été évincé. Alors, elle s'en était pris au vieillard, et Dieu sait s'il n'y était pour rien! «A quoi cela t'a-t-il servi d'entrer au Parti, si c'était pour élever toute ta vie des chevaux et des moutons? Ça ne les a pas empêchés de te mettre dehors, à la fin, et c'est pour ça que ton fils trouve toujours toutes les portes fermées, et restera cent ans à la même place. Vous autres, vous vivez tranquillement dans vos montagnes, de quoi cela a-t-il besoin de plus, des vieux comme vous, tandis que nous ici, nous payons les pots cassés.»

Et le reste à l'avenant …

Tanabaï regrettait d'être venu. Pour essayer de la calmer, il lui avait dit d'une voix mal affermie: «Si c'est comme ça, je vais demander à réintégrer le Parti.»

«Ils ont bien besoin de toi, maintenant. Ils n'attendent que toi! Ils ne pourraient pas se passer d'une antiquaille dans ton genre», avait-elle renâclé en guise de réponse.

Si elle n'avait pas été la femme de son fils, mais une étrangère, lui aurait-il jamais permis de lui parler sur ce ton? Mais les siens, bon ou mauvais, il faut les supporter. Et le vieil homme avait laissé passer, et s'était abstenu de lui expliquer que si son mari ne montait pas en grade, ce n'était pas la faute de son père, c'était qu'il n'était bon à rien et qu'il était tombé sur une femme que tout honnête homme aurait dû fuir à cent lieues. […]

«Sacrée idiote!», disait-il à présent à sa bru, assis près de son feu. «Mais d'où ça vient, des gens pareils? Elle n'honore, ne respecte et ne veut de bien à personne. Vous ne pensez qu'à vous-mêmes. Seulement, ce n'est pas toi qui l'emporteras. Mais si, il y a encore des gens qui ont et qui auront besoin de moi …»

Le matin se déploie. Les montagnes se dressent au-dessus de la terre, la steppe devient de plus en plus nette, plus vaste. Au bord du ravin les tisons brunis d'un feu éteint achèvent de se consumer. Un vieillard chenu se tient à côté de lui, sa pelisse sur les épaules. L'amblier n'a plus besoin de couverture. L'amblier est parti rejoindre, dans un autre monde, les troupeaux célestes … Tanabaï contemple le corps du cheval et s'étonne de le voir si changé. Il repose sur le flanc, la tête rejetée en arrière par un dernier spasme, les joues marquées d'un profond sillon: la trace du harnais. Les jambes raides comme des piquets, les fers usés, les sabots fendus. Plus jamais ils ne fouleront la terre, plus jamais ils n'abandonneront leur trace sur ses chemins. Il est temps de partir. Tanabaï se penche pour la dernière fois sur son cheval, baisse sur ses yeux ses paupières refroidies, lui ôte sa bride et s'en va sans se retourner.

Il traverse la steppe, il va vers la montagne. Et tout en cheminant il poursuit sa longue méditation. Il se dit qu'il est vieux et que ses jours vont sur leur déclin. Mais il n'a pas envie de mourir comme un oiseau solitaire demeuré en arrière de sa troupe à l'aile rapide. Il veut mourir en plein vol, pour que tournoient au-dessus de lui avec des cris d'adieu ceux qui ont grandi dans le même nid, ceux avec qui il a toujours fait route.

«Je vais écrire à Samànsour», se promet-il. «Et voilà ce que je mettrai dans ma lettre: Te rappelles-tu Goulsary, l'amblier? Je suis sûr que tu t'en souviens. Je le montais le jour où je suis allé rapporter la carte de ton père au Parti. C'est toi-même qui m'y avais envoyé. Eh bien, la nuit dernière, en revenant d'Alexandrovka, mon bel amblier a rendu l'âme. Je suis resté toute la nuit auprès de lui, j'ai passé en revue toute ma vie. Sait-on jamais, peut-être tomberai-je en route comme Goulsary. J'ai besoin de ton aide, mon fils, je voudrais rentrer au Parti. Je n'en ai plus pour bien longtemps. Je veux redevenir ce que j'ai été. Je le comprends à présent, ce n'est pas pour rien que ton père a voulu que ce soit moi qui rapporte sa carte au District. Tu es son fils, tu connais le vieux Tanabaï ...»

Le vieux Tanabaï foule la steppe, la bride sur l'épaule. Les larmes coulent le long de ses joues et viennent mouiller sa barbe. Il ne les essuie pas. C'est Goulsary qu'il pleure. Et à travers ses larmes il aperçoit le matin tout neuf, et une oie solitaire qui survole comme une flèche les collines, qui se hâte de rejoindre ses sœurs.

«Vole, vole», murmure Tanabaï. «Rejoins les tiens tant que tes ailes te portent encore.» Puis il soupire et dit: «Adieu, Goulsary!»

Et tandis qu'il chemine, une vieille chanson résonne à son oreille:

… Elle court bien des jours, la chamelle. Elle cherche, elle appelle son enfant. Où es-tu, mon chamelet aux yeux noirs? Réponds. Il coule, le lait de ma mamelle, de ma mamelle trop pleine, il ruisselle le long de mes jambes. Mon lait si blanc … •

Source: Tchinghiz Aïtmatov, *Adieu Goulsary,* Paris 1968, p. 9–13 et 225–229.

[1] en khirgiz: bouton d'or

[2] cravache

[3] Sorte de charrette munie de ridelles à claire-voie

Les Constitutions des länder allemands définissent clairement les buts de la politique de l'enseignement

par Karl Müller

Face aux enquêtes «Pisa» et à la série de réformes qu'elles ont engendrées, face à toutes les influences exercées par l'OCDE et l'UE, face aux «rankings» et à la «concurrence», face à la fureur de tout mesurer et comparer (sous l'étiquette d'«évaluation») et face aux réformes scolaires interminables avec leurs nouvelles expérimentations (qui ne sont souvent pas si neuves que cela) on transforme nos écoles en utilisant nos enfants et nos adolescents comme cobayes …, on risque de perdre de vue le sens de l'éducation et de l'enseignement et le sens de nos écoles publiques.

Par conséquent, il est bien compréhensible que l'on assiste aujourd'hui à la publication de livres écrits par des pédagogues expérimentés intitulés par exemple «Mettons un terme au bavardage sur la formation!» [«Schluss mit dem Bildungsgerede!»], ouvrage qui reçoit une grande approbation – tant et si bien que même la *Centrale fédérale à la Formation politique* [«Bundeszentrale für Politische Bildung»] a réédité ce petit livre à grand tirage. «Mettons un terme au bavardage sur la formation» – le titre ne propose pas de ne plus réfléchir à l'enseignement et la formation. Tout au contraire, l'auteur critique le regard fixé sur l'inflation de «réformes» ayant complètement perdu de vue l'essentiel et qui fait donc courir le corps enseignant, haletant, derrière les prescriptions et arrêtés publiés continuellement par les ministères de la culture des länder.

Faut-il réellement réinventer la roue pédagogique en Allemagne? Non certainement pas, un coup d'oeil dans les Constitutions des länder allemands suffit pour disposer d'une orientation et doit donner un sens aux réels buts de nos écoles. Car ces Constitutions donnent au législateur, à chaque école et à chaque enseignant, le cadre et les buts généraux sur le fond desquels l'enseignement et la vie scolaire doivent se dérouler. Certaines Constitutions de länder ont même plus de légitimité que la Loi fondamentale allemande, car celles-ci ont été votées par les citoyens dont leur Constitution a été adoptée à la suite d'un vote populaire.

12 des 16 länder allemands ont intégré dans leurs Constitutions des paragraphes sur l'éducation, la formation et l'enseignement (cf. tableau). Dans la Loi fondamentale, de telles dispositions font défaut. La cause en est la suivante: après la dictature nationalsocialiste et la centralisation du pouvoir et des décisions politiques ayant ouvert la voie, on s'est décidé dans la nouvelle République allemande fédérale et plus tard dans l'Allemagne réunifiée, à un retour au fédéralisme et à un ordre fédéral dans lequel les länder resteraient autonomes dans maints domaines. On a ainsi confié la souveraineté fédérale sur les écoles à la compétence des länder.

Après de longs débats acharnés, la réforme allemande du fédéralisme de 2006 a confirmé cette décision, qui avait entretemps été minée par le mélange des compétences de l'Etat fédéral et des länder. Avec «Pisa» et d'autres «constructions à chiffres» semblables, le fédéralisme à de nouveau été mis en cause, notamment par la tentative de remettre en question, à l'aide de soi-disant «standards de formation» unifiés, la souveraineté scolaire des länder. C'est du pain bénit que certains länder aient refusé de se soumettre à cette folie de la mesure et du nivellement accompagné du slogan «seul le résultat compte» [«Output-Orientierung»].

La lecture des dispositions des divers länder définissant les buts de l'enseignement et de la formation – dispositions qu'on retrouve en général dans des formules identiques et souvent plus détaillées, dans les lois scolaires des länder, auxquelles tout enseignant doit se tenir – nous informe de façon très claire, de l'immense écart existant entre celles-ci et les réformes scolaires actuelles. Il est évident qu'aucune fiche d'évaluation ne peut mesurer «la compétence» atteinte par un élève concernant «le respect de Dieu», «l'amour chrétien du prochain», «le respect de la dignité humaine», «l'amour de la paix», «l'amour du peuple et de la patrie», «le sentiment de responsabilité morale et politique», «l'orientation libérale-démocratique», «la formation du cœur et du caractère» et à tant d'autres choses, buts nommés dans les Constitutions des länder. Aucun élève ne peut cocher de tels buts comme «appris» ou «atteint» sur une quelconque feuille souvent dénommée «trame de compétences» ou après avoir passé un test. Pourtant aucun individu sensé ne doutera que ce sont précisément de tels buts que nos écoles devraient, voire doivent, enseigner. Le tableau publié ci-dessous est sensé encourager à la réflexion … et motiver à l'action nécessaire. •

Les buts de l'enseignement dans les Constitutions des länder

Land	Les dispositions constitutionnelles
Bade-Wurtemberg	Article 12 La jeunesse doit être éduquée dans le respect de Dieu, dans l'esprit de l'amour chrétien du prochain, à la fraternité entre les hommes et à l'amour de la paix, du peuple et de la patrie, aux responsabilités morales et politiques, à des épreuves professionnelles et sociales et à l'esprit de la liberté et de la démocratie. Article 21 Dans le cadre des établissements scolaires, les jeunes doivent être éduqués à devenir des citoyens libres et responsables […].
Bavière	Article 131 (1) L'enseignement ne doit pas seulement transmettre des connaissances et du savoir-faire, mais aussi former l'âme et le caractère. (2) Les buts d'enseignement prioritaires sont le respect de Dieu, le respect de la foi religieuse d'autrui et de la dignité de l'homme, la maîtrise de soi, le sentiment et la joie de la responsabilité, la serviabilité et l'ouverture d'esprit pour tout ce qui est vrai, bon et beau et le sens de la responsabilité de la nature et de l'environnement. (3) Les élèves doivent être éduqués dans l'esprit de la démocratie, de l'amour de la patrie bavaroise et du peuple allemand et dans l'esprit de l'entente entre les peuples. (4) Les filles et les garçons doivent être instruits notamment en puériculture, en éducation des enfants et en économie domestique.
Berlin	La Constitution n'a pas formulé d'articles sur les buts de l'enseignement.
Brandebourg	Article 28 L'éducation et l'enseignement ont la mission d'encourager le développement de la personnalité, la pensée et l'action indépendantes, le respect de la dignité, de la foi et des convictions d'autrui, l'acceptation de la démocratie et de la liberté, la volonté de développer la justice sociale, la volonté à la paix et la solidarité dans le vivre-ensemble des cultures et des peuples ainsi que la responsabilité envers la nature et l'environnement.
Brême	L'article 26 L'éducation et l'enseignement de la jeunesse ont notamment les missions suivantes: 1. L'éducation à un esprit de communauté est fondé sur le respect de la dignité de tous les hommes et sur la volonté de justice sociale et de la responsabilité politique menant à l'objectivité et la tolérance envers les convictions d'autrui et incitant à la coopération pacifique avec d'autres personnes et peuples. 2. L'éducation à la volonté de travailler en se subordonnant au bien-être général, ainsi que l'apprentissage des connaissances et facultés nécessaires pour l'entrée dans la vie professionnelle. 3. L'éducation à la pensée indépendante, au respect de la vérité, au courage de la reconnaître et de faire ce qui a été reconnu comme nécessaire. 4. L'éducation à la participation à la vie culturelle de son propre peuple et de celle de peuples étrangers. 5. L'éducation à la responsabilité envers la nature et l'environnement.
Hambourg	La Constitution n'a pas formulé d'articles sur les buts de l'enseignement.
Hesse	Article 56 La mission de l'éducation est de former les jeunes à devenir des personnalités morales, de les préparer à l'activité professionnelle et à la responsabilité politique pour servir leur peuple et l'humanité de façon indépendante et responsable par le respect et l'amour du prochain, le respect en général et la tolérance, le respect de la loi et de la vérité.

Land	Les dispositions constitutionnelles
Mecklembourg-Poméranie-Occidentale	Article 15 Le but de l'enseignement scolaire est le développement d'une personnalité libre qui, par respect de la vie et dans l'esprit de la tolérance, est apte à agir en pleine responsabilité en faveur de la communauté avec d'autres personnes et d'autres peuples et en faveur des générations futures.
Basse-Saxe	La Constitution n'a pas formulé d'articles sur les buts de l'enseignement.
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Article 7 (1) Le but essentiel de l'éducation est d'éveiller le respect de Dieu, le respect de la dignité de l'homme et la bonne volonté d'agir de manière sociale. (2) La jeunesse doit être éduquée dans l'esprit de l'humanité, de la démocratie et de la liberté, à la tolérance et au respect des convictions d'autrui, à la responsabilité envers les animaux et à la protection des fondements naturels de la vie, dans l'amour du peuple et de la patrie, de la communauté des peuples et dans l'esprit de la paix.
Rhénanie-Palatinat	Article 33 La but de l'école est d'éduquer la jeunesse au respect de Dieu et à l'amour du prochain, au respect et à la tolérance, à la justice sociale et à l'amour de la vérité, à l'amour du peuple et de la patrie, à l'esprit de responsabilité envers la nature et l'environnement, à une attitude morale et à la compétence dans son travail professionnel, et dans la conscience de la démocratie et de la liberté dans l'esprit de la réconciliation des peuples.
La Sarre	Article 30 La jeunesse doit être éduquée dans le respect de Dieu, dans l'esprit de l'amour chrétien du prochain et de la réconciliation des peuples, dans l'amour de la patrie, du peuple et de la Nation, à l'usage prudent des fondements vitaux, à la responsabilité morale et politique, aux épreuves professionnelles et sociales et à l'esprit de la démocratie et de la liberté.
Saxe	Article 101 La jeunesse doit être éduquée au respect de tout ce qui est vivant, à l'amour du prochain, à la paix et à la protection de l'environnement, à l'amour de la patrie, à l'esprit de la responsabilité morale et politique, à la justice et au respect des convictions d'autrui, aux valeurs du savoir-faire professionnel, aux activités sociales et à une attitude démocratique dans l'esprit de la liberté.
Saxe-Anhalt	Article 27 Le but de l'éducation et de l'enseignement étatiques est le développement de la personnalité libre des jeunes, afin qu'ils soient aptes à exercer dans l'esprit de la tolérance des responsabilités en faveur de la communauté avec d'autres personnes et peuples et à porter la responsabilité pour les générations futures.
Schleswig-Holstein	La Constitution n'a pas formulé d'articles sur les buts de l'enseignement.
Thuringe	Article 22 L'éducation et l'enseignement ont le but d'encourager la pensée et l'activité indépendantes, le respect de la dignité de l'homme et la tolérance envers les convictions d'autrui, la reconnaissance de la démocratie et de la liberté, la volonté à la justice sociale, l'amour de la paix dans le vivre-ensemble des peuples et des cultures et la responsabilité envers les fondements naturels vitaux de l'homme et de l'environnement.

Un plaidoyer pour les «anciennes» valeurs et l'apprentissage traditionnel

par Hans Fahrländer

Le neuropsychologue *Lutz Jäncke* a fasciné 600 professeurs par son brillant discours – et par ses connaissances étonnantes concernant le cerveau et l'apprentissage.

Est-ce la renaissance de l'institution «Conférence cantonale» [«Kantonalkonferenz KK»] ou la réputation qui précède l'orateur Lutz Jäncke, professeur de neuropsychologie à l'Université de Zurich? En tout cas, la grande salle du «Kultur- und Kongresszentrum Aarau» était bondée le 16 mai, quand le président de la KK, *Roland Latscha,* a salué plus de 600 enseignants, 7 minutes après le coup de sifflet final du match de hockey sur glace. (On se souvient encore que même les petites salles restaient à moitié vide après l'abolition de la participation obligatoire.) Personne n'a regretté sa présence. Il est rare qu'on trouve des faits si complexes concernant le cerveau et l'apprentissage présentés de façon aussi amusante et compréhensible. Le professeur a parlé longtemps, mais jamais de façon ennuyante. Et il a obtenu un long applaudissement – bien que bon nombre de ses explications ne correspondent pas du tout à l'école et au milieu d'apprentissage actuels.

Répéter, répéter …

L'orateur a instamment mis en garde contre l'opinion répandue suivante: «Laissez les enfants apprendre en faisant des activités ludiques et des erreurs, ce qui pousse tordu se redressera plus tard par soi-même.» – «Non!» s'est écrié Jäncke face à son audience, «c'est absolument faux du point de vue de la psychologie de l'apprentissage!» Ce qui doit s'ancrer dans le cerveau des enfants, doit être absolument clair, sans dérangements et juste dès le début. Et cela doit se faire souvent. La maxime de Jäncke: «La répétition est la mère de l'apprentissage!» Car le cerveau fait un triage: les informations fréquentes sont importantes, celles qui n'apparaissent que ponctuellement sont moins importantes. Ce qui est décisif, c'est la volonté.

Ou: L'homme se distingue du singe par le fait qu'il ne doit pas suivre chaque tentation, mais qu'il est capable de garder une récompense pour plus tard. Cette qualité – de rester maître du grand nombre de stimulus – doit être appris péniblement par les enfants et les adolescents.

Pensons au terme démodé de l'autodiscipline! Des neuropsychologues ont examiné quels sont les facteurs d'influence pour une bonne note scolaire. Le résultat: 10% l'intelligence, 40% la motivation, l'autocontrôle et l'autodiscipline. Reste toujours un paramètre de 50% sans explication. Mais – selon Jäncke: «Ce qui compte c'est la volonté!» Et la capacité d'être attentif et concentré. On peut les favoriser par de la reconnaissance, un bon milieu d'apprentissage etc. Ah, que tout cela a l'air vieillot!

Le multitasking ne fonctionne pas

En encore cela: les enfants d'aujourd'hui se vantent d'être capables d'accueillir plusieurs informations à la fois. Ordinateur portable, iPhone, iPad. Et peut-être que devant la classe, il y a encore quelqu'un qui raconte quelque chose. Jäncke: «On a fait des recherches: cela ne fonctionne pas.» Celui qui tapote constamment sur divers médias, travaille plus lentement, commet plus de fautes, nage à la surface. C'est dû aux ressources limitées du cerveau.

Finalement: La capacité de se concentrer, de s'autocontrôler et de contrôler ses émotions se développe dans le cortex frontal. Celui-ci passe pour le siège de la personnalité. Chez les adolescents, cette partie du cerveau n'est pourtant pas encore parvenue à maturité. C'est-à-dire que si les adolescents perdent contrôle, ils ne sont pas «mauvais». Mais, selon le professeur: «Il ne faut pas les laisser seuls dans leur détresse. Nous, les parents, les enseignants doivent les aider, les diriger et les instruire.» Il ne comprend pas pourquoi, pendant la phase la plus délicate de la construction et de la transformation du cerveau, dans beaucoup de cantons aient lieu des examens importants, des examens décisifs pour l'avenir professionnel.

L'apprentissage est pénible

La spécialité de Jäncke est la «plasticité fonctionnelle» du cerveau humain, sa malléabilité par le processus de l'apprentissage. Le cerveau humain est un système complexe de réseaux neuronaux, il contient 100 milliards de cellules nerveuses, dont chacune est connectée avec 10 000 d'autres cellules.» L'apprentissage est pénible et prend du temps», précise Jäncke. L'Université et l'EPU de Zurich l'ont décoré à plusieurs reprises avec un «Award for Best Teaching». Celui qui l'écoute, le comprendra.•

Source: *Aargauer Zeitung* du 17/5/13
(Traduction *Horizons et débats*)

Littérature jeunesse: ôter l'ivraie pour ne garder que le bon grain

*par Nicole Duprat, France**

L'examen de la littérature enfantine est riche d'enseignements sur les représentations, l'éthique et les valeurs de civilisation transmises par les adultes.

En tant qu'enseignants, nous devons chaque année, décider des livres à commander pour l'activité lecture des élèves et pour garnir les rayons de nos bibliothèques de classe.

Une liste établie et recommandée par l'*Education nationale* nous offre des choix possibles … C'est toujours avec une grande consternation que nous sommes obligés, après une lecture et une étude attentives des livres destinés aux enfants de constater des dérives inquiétantes tant au niveau du contenu de l'histoire qu'au niveau de la maîtrise de la langue: autorité parentale bafouée, éloge de la vulgarité, engouement pour la sorcellerie, dénigrement de la politesse, laideur des illustrations, pauvreté du style et du vocabulaire, idéologies liberticides …

Sous prétexte que «Peu importe ce que les enfants lisent, du moment qu'ils lisent» – position résumée par *Bernard Friot* dans son article paru dans le nº 211 de la «Revue des livres pour enfants» – la littérature enfantine est devenue la cible d'un marché économique en pleine expansion, pour le meilleur et pour le pire …

Ainsi se côtoient Contes de *Grimm* et d'*Andersen,* Fables de *La Fontaine,* poèmes de *Victor Hugo*, romans de *Rudyart Kipling* avec d'autres ouvrages dits «modernes» au langage douteux quand ce n'est pas l'apologie du tout en argot!

Avec *Harry Potter* (pourtant bien rédigé), l'enfant s'initie à la sorcellerie. Avec la collection «Chair de Poule» il s'identifie aux monstres. Et la série *Titœuf* n'a pas d'autre ambition que de l'enfermer dans ses instincts primaires. «Dlires» paru chez Bayard Press se délecte à délirer en usant d'un jargon tronqué et relever le niveau de l'orthographe tant lexicale que grammaticale paraît être le cadet de leur souci. La pauvreté du style et du vocabulaire ne semble pas gêner l'éditeur!

Des parents indignés ont signé une pétition, en réaction à «L'espionne clone» dans la collection «J'aime lire».

«Gare au Carnage! Amédée Petitpotage» de *Jean-Loup Craspeau* et *Christophe Rouil,* est infesté de mots grossiers et d'expressions argotiques! On assiste vraiment à une clochardisation de la langue (les clodos, le pyj, tu piges, t'imagines, la canaille de Lacana …) et fait découvrir à l'enfant le monde de la drogue par des sachets d'héroïne trouvés dans les poubelles. C'est à se demander si le terme littérature a encore un sens et si l'*Education Nationale* comprend ce que veut dire le mot «éducation»!

Que dire du livre «Le Joker» de *Susie Morgenstern* qui est sensé donné à l'enfant le goût de l'école en lui racontant l'histoire d'un instituteur qui dès le premier jour de la rentrée, distribue à chacun de ses élèves des cartes Joker à utiliser, sur lesquelles sont inscrites des permissions: un joker pour ne pas faire ses devoirs, un joker pour copier sur le voisin, un joker pour ne pas faire une punition, un joker pour danser en classe, un joker pour dire un mensonge, un joker pour rester au lit et ne pas venir à l'école, un joker pour une récréation interminable, etc.

La littérature de jeunesse ne doit pas sombrer dans un pseudo-pédagogisme qui nivelle par le bas et qui ne propose de la réalité qu'une insipide approche! De plus on ne peut mettre sur le même plan un «polar» gothique et les *Aventures de Pinocchio* ou le *Voyage de Marco Polo*.

D'autres auteurs expliquent que les enfants pour s'ouvrir au monde, doivent relativiser le système des valeurs des parents. Ainsi au lieu d'enrichir et de compléter la mission éducative des parents, les livres auraient pour fonction de couper les enfants de la sphère familiale. Inquiétante façon de voir les choses alors que nombre de psychologues et d'éducateurs insistent sur le rôle primordial de la famille. En ce sens, rappelons que la *Convention internationale des droits de l'enfant* rédigée en 1989 sous l'égide de l'ONU, s'inspirant de la Déclaration de Genève de 1923 qui énonçait les principes de base de la protection de l'enfance, précise en son *article 14*: «Les Etats signataires respectent le droit et le devoir des parents de guider l'enfant dans l'exercice de son droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.»

Des parents et des pédiatres ont réagi à l'encontre du livre «J'ai deux mamans» d'*Ophélie Textier* édité pour les moins de trois ans, leur expliquant l'homo parenté et diffusé dans des bibliothèques municipales.

L'enfant n'est pas un adulte en miniature et l'on se doit de respecter son univers. A trop vouloir aborder, par un soi-disant souci de réalisme, tous les sujets de société, on s'imagine qu'il faut montrer aux enfants la violence des cités, la lutte des classes, la drogue, le banditisme, l'alcoolisme … Ils n'ont ni la maturité ni le recul suffisants pour y faire face. Ce sont des lectures de grands adolescents, d'adultes. La société actuelle pousse l'enfant à se croire adulte, du moins à en avoir les comportements. Chaque enfant a droit à s'épanouir en rayonnant une sagesse, à vivre en paix sans être sollicité et perturbé par des interprétations tordues d'adultes!

C'est par une lecture saine et adaptée à sa psychologie que l'enfant structure sa pensée et enrichit son vocabulaire par un apprentissage et une maîtrise progressive de la langue maternelle dans laquelle il est appelé à s'exprimer. De plus on ne lit pas de la même façon à 6 ans, à 8 ans et à 10 ans. Et c'est avec la dimension de l'âme qu'il peut percevoir et comprendre le sens des analogies et des métaphores.

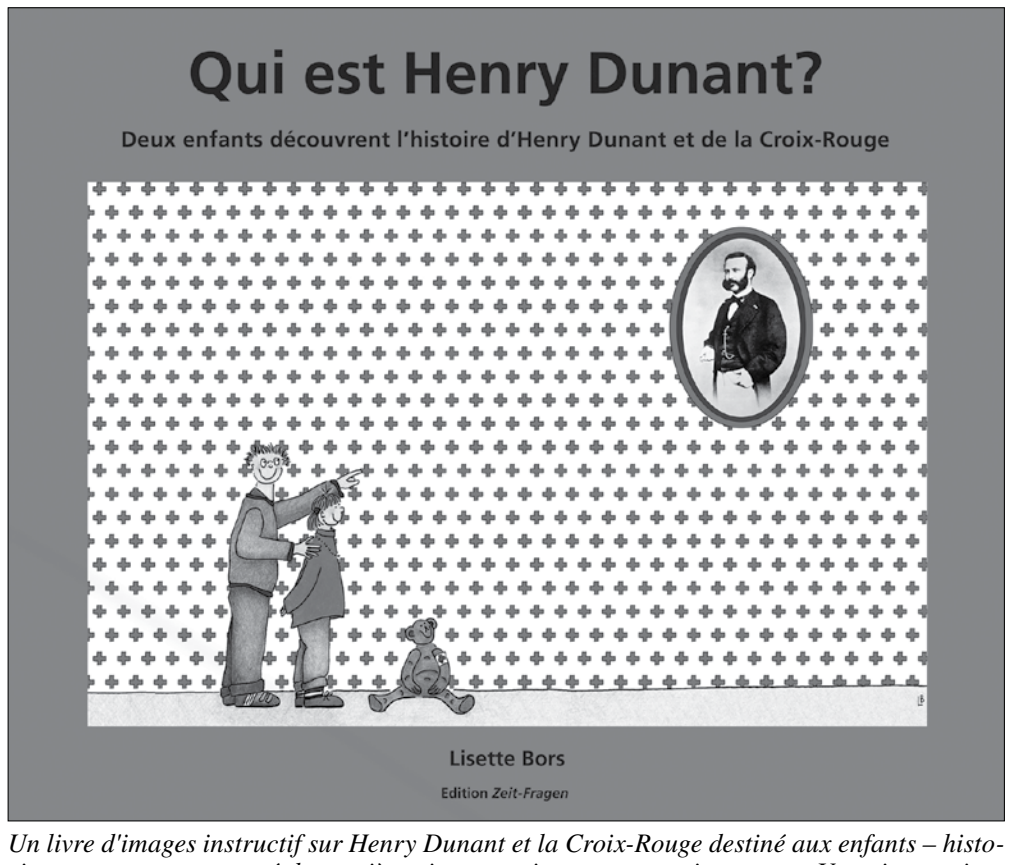

Un livre d'images instructif sur Henry Dunant et la Croix-Rouge destiné aux enfants – historiquement exact, raconté de manière vivante, soigneusement mis en page. Un sujet passionnant et actuel pour petits et grands. ISBN 978-3-909234-09-7

Le livre – en tant qu'outil de formation, d'adaptation, d'instrument privilégié d'éveil – représente un moyen d'accès à la culture ainsi qu'un support de socialisation. Grâce à l'invention de l'imprimerie par *Gutenberg* la diffusion en masse du livre a pu se réaliser. La littérature de jeunesse quant à elle est née de la pratique pédagogique. *Fénélon* est précepteur du dauphin et c'est pour ce dernier qu'il écrit «Les Aventures de Télémaque». *Erasme de Rotterdam* va se pencher sur la question de l'éducation, aussi bien celle des Princes (comme le futur *Charles Quint)* comme celle de tout homme de raison. Dans son «Traité de Civilité puérile» paru en 1530, il va composer un véritable petit manuel de savoir vivre à l'usage des enfants, en général.

La lecture est un magnifique outil pour s'ouvrir à d'autres horizons, à un monde infini des écrits. Les enfants ont droit à des livres profonds, drôles, à des univers d'auteurs, à des tons uniques.

L'objectif premier d'un éducateur est de protéger l'enfant, le second est de le rendre libre intérieurement. Les livres de jeunesse ont pour vocation de libérer l'enfant de ses ignorances, comme de sa peur de grandir, mais sans lui peindre un univers niaiseux, inconsistant qui n'existe pas.

Force est de constater que nombre de soi-disant auteurs ont la prétention d'être écrivains alors qu'ils ne le sont pas. Sous ce triste florilège «C'est moche–C'est laid–C'est dans le vent» ont été édités nombres d'histoires dont les illustrations et les textes ne reflètent qu'inesthétisme et paupérisation du niveau de langue. Un bon livre est un livre bien écrit. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement! Grammaire, vocabulaire, syntaxe sont parfois malmenés voire torturés ou massacrés. «On récompense des écrivains parfois pour leurs œuvres. Pourquoi n'en punit-on jamais?», s'interrogeait *Jules Romain.*

Il y a tant de livres idiots qu'il est préférable pour l'adulte d'accompagner l'enfant dans le choix de ses lectures. Images et textes doivent passer par le filtre des parents, des enseignants dont la responsabilité est de ne pas se laisser abuser par le monde du simulacre. Une exigence de prudence qui n'est pas la chose au monde la mieux partagée.

Enfin un bon livre est un livre qui n'enferme pas l'enfant sur lui même qui l'aide à réfléchir, à se construire lui-même autant que de s'intéresser et de se relier à autrui, à s'ouvrir à un imaginaire qui l'éveille. •

* *Nicole Duprat* est enseignante en France et diplômée en Droit et Relations internationales de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.

Comment l'école peut participer à l'éducation aux valeurs

hd. La mission de l'école publique est fixée dans les articles sur l'éducation des cantons. (cf. «Horizons et débats» n° 6 du 13/2/13). Dans tous les cantons les articles constitutionnels sur l'enseignement demandent chacun à sa manière que les enfants soient éduqués «afin qu'ils deviennent des êtres humains ouverts à la vie, capables et sociables. Elle [l'école]enseigne les fondements de la démocratie, de la liberté et de la justice sociale dans le cadre de l'Etat de droit, afin qu'ils deviennent des êtres humains et des citoyens responsables,» comme c'est mentionné dans l'article 3 de la loi sur l'école publique du canton de Saint-Gall, et que l'école conduise les enfants vers un comportement «qui s'oriente selon les valeurs chrétiennes, humanistes et démocratiques», article 2 de la loi sur l'école publique du canton de Zurich.

Les articles de ce supplément sur l'enseignement sont des exemples montrant comment cette mission peut être réalisée de l'école primaire au gymnase. A condition que les contenus choisis transmettent de vraies valeurs et que la manière de les enseigner soit adéquate. Il est frappant de voir comment le travail en commun sur la matière scolaire amène les élèves à la réflexion et en particulier quelle est l'importance de la lecture en classe dans ce processus. La lecture en classe, suivie de la discussion sur ce qu'on a lu, peut être particulièrement enrichissante. Elle entraîne la lecture tout comme l'écoute, elle donne accès à la compréhension du texte, forme l'empathie et la compassion pour autrui et contribue tout naturellement à former, à partir d'élèves individuels, une communauté de classe. Pas besoin d'exercices de communication artificiels pour former la «compétence sociale» – parole creuse du nouveau langage – une compétence qui ne se développe guère dans le cadre d'un enseignement axé sur l'individualisation. L'enseignement dans le cadre de la classe fait naître une communauté et renforce la cohésion lors de l'acquisition de la matière à apprendre.

«Renforcer les valeurs de la paix»

Rétrospective consacrée à un projet scolaire et une exposition au sujet de l'éthique d'Albert Schweitzer à l'occasion du «Centenaire de l'hôpital Albert-Schweitzer à Lambaréné, 1913 – 2013»

par Urs Knoblauch, Fruthwilen TG

L'éthique et l'activité *d'Albert Schweitzer* contiennent les valeurs valables de l'humanisme et de la justice sociale, d'un comportement responsable face aux trésors de la nature et une culture de la paix. Les tâches de notre époque exigent une réflexion sur les bases de la culture chrétienne de l'Occident, sur les richesses de notre diversité culturelle et sur les valeurs fondamentales de notre vie en commun. Les êtres humains souhaitent vivre sur un pied d'égalité, en paix et dans le sens du droit international, de la Charte de l'ONU et du bien commun, et y apporter leur contribution. Cette rétrospective doit être comprise dans ce sens-là.

Contribuer au bien commun

Dans mon activité riche et belle comme enseignant pendant de longues années dans un gymnase et comme artiste, j'ai toujours eu à cœur d'ancrer les valeurs de la paix et de l'humanité dans mes travaux artistiques et dans le cadre du plan d'étude dans l'enseignement des arts. Cette activité dans le sens humaniste est la plus belle pour un enseignant. L'école, les élèves et les parents ont beaucoup apprécié cet engagement.

Ces dernières années, je me suis aperçu qu'à l'école ainsi que dans le monde des arts, des traditions et des valeurs porteuses de la culture – la morale et l'éthique – les bases donc de la culture chrétienne occidentale, ont été érodées. Beaucoup d'associations et d'œuvres d'entraide manquent de jeunes. La pensée rationnelle et l'intelligence émotionnelle ont été couvertes successivement par des distractions superficielles, la propagande et la consommation, le fun, la violence, la sexualisation, le relativisme et l'indifférence postmoderne. Cependant des tâches immenses nous attendent. L'être humain était et est capable d'autre chose. Une nouvelle pensée, une nouvelle orientation dans tous les domaines sont nécessaires d'urgence.

Notre école est devenue une école associée à l'*Unesco*. Avec cela l'éducation à la paix, l'enseignement de l'éthique et les objectifs constructifs de l'Unesco créant des liens entre les peuples dans le domaine de la formation et de l'éducation devaient être renforcés dans notre plan d'études. L'année du Centenaire de Lambaréné et le travail d'Albert Schweitzer ont été préparés pour les écoles, afin de transmettre ses idées à la jeune génération. Cela étant donné que malheureusement aucun élève de notre école, ou presque, n'a jamais entendu parler d'Albert Schweitzer ou d'*Henri Dunant.*

J'ai créé pour notre école le projet «A chacun son Lambaréné». Les élèves ont créé de magnifiques dessins, des tableaux et des linogravures. Grâce à la lecture en commun des textes d'Albert Schweitzer, à un vieux documentaire, à des photos et des discussions, les élèves ont pu se faire une idée de l'œuvre du grand médecin des forêts vierges. En musique, huit élèves ont créé et réalisé un projet musical «Bach meets Africa» au sujet d'Albert Schweitzer. Les citations des textes d'Albert Schweitzer qu'ils ont intégrées montrent à quel point ils en avaient bien compris l'idée. Citons-en quelques-unes: «L'humanisme consiste à ne jamais sacrifier un être humain pour une quelconque cause» ou bien «Le commencement de toute vie spirituelle est la foi intrépide en la vérité et le courage de la confesser.» Et la citation très pertinente par rapport à l'heure actuelle: «L'homme moderne est maintenu dans une ivresse d'occupations pour qu'il n'ait pas le temps de réfléchir sur le sens de la vie et du monde» ou bien «Le plus important dans la vie ce sont les traces d'amour que nous laissons derrière nous lorsque nous nous en allons». Un don respectable a pu être collecté et envoyé à l'association d'entraide suisse pour l'hôpital Albert-Schweitzer à Lambaréné.

Dans un autre projet scolaire, un livre scolaire et familial intitulé «Nahrung, Bildung und Gesundheit für alle» [Nourriture, formation et santé pour tous], les bases de formation générale, de politique, d'économie nationale et humanitaires de la Charte de l'ONU, de l'Unesco, du *Rapport sur agriculture mondiale* et de nombreux projets d'entraide de la coopération au développement du *CICR* et du *DDC* ont pu être montrés et documentés par une centaine de travaux d'élèves. Le livre est devenu un élément important de mon exposition et a rencontré un grand intérêt.

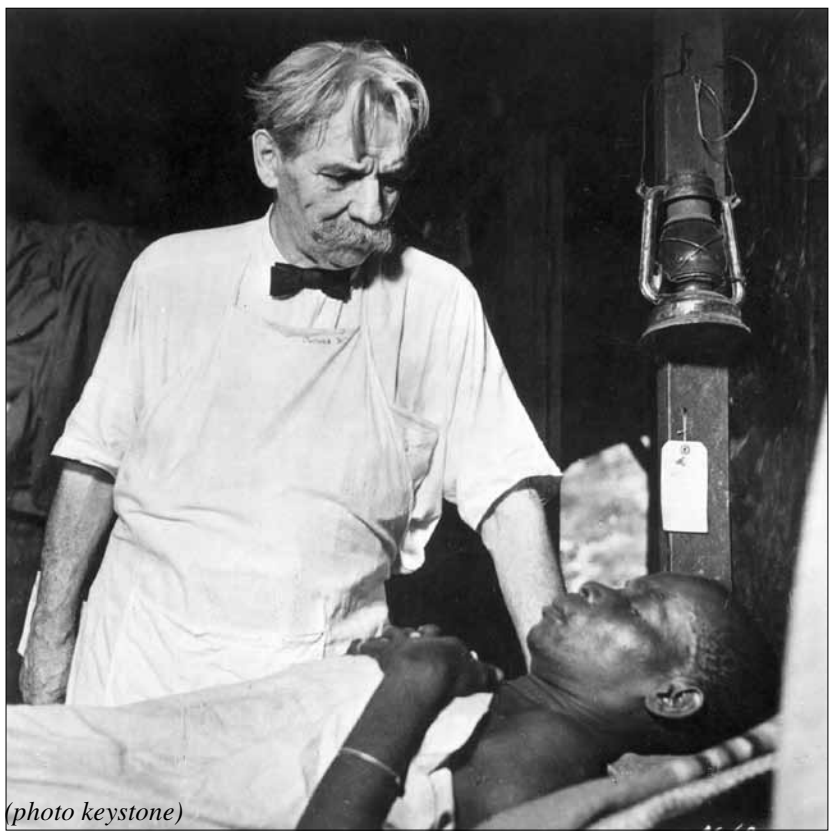

(photo keystone)

A propos de l'exposition «Renforcer les valeurs de la paix»

Mon activité artistique est en relation avec mon travail pédagogique. Dans mes tableaux je cherche un lien entre la peinture, la photographie et le texte. Dans le cadre de mon concept artistique «GENAUER ERFASSEN» [saisir et comprendre plus exactement] et de mes travaux liés à un thème ou à un lieu, je me réfère à une littérature de haute valeur comme par exemple «Henri le Vert» de *Gottfried Keller,* «La Suisse dans un Miroir» de *Meinrad Inglin* ou «Guillaume Tell» de *Schiller.* Une grande partie de ce bien culturel menace d'être oubliée car il n'est plus enseigné dans les écoles avec le respect et le poids qui lui est dû. C'est inadmissible! Grâce à ma formation continue dans le domaine pédagogique et en histoire culturelle, j'ai toujours réussi à introduire des thèmes importants de discussion dans le cadre de mes travaux de publications culturelles et des cours que j'ai donnés à l'université populaire de l'université de Zurich.

Ci-après, j'aimerais donner un aperçu de mon exposition à l'hôpital cantonal de Frauenfeld. Elle a été mentionnée le 13 mars dans le «St.Galler Tagblatt» et dans la «Thurgauer Zeitung» sous le titre: «Das Interesse an der Welt ist wichtig» [L'intérêt pour le monde est important]. Déjà d'autres organisations se sont intéressées à cette exposition.

Cette exposition est devenue une de mes plus belles expériences. Pour moi en tant qu'artiste c'était un plaisir de voir combien les malades, les visiteurs, le personnel de la clinique et la direction se sont intéressés à mes peintures de fleurs pleines de vie et de couleurs et à mon hommage au travail d'Albert Schweitzer. Les différentes références au présent, qui donnent un aperçu de la collaboration au développement actuelle, ont rencontré un grand intérêt. L'hôpital était l'endroit idéal pour cet événement.

Au centre de l'exposition se trouvait un groupe de tableaux et une installation concernant l'œuvre d'Albert Schweitzer (1875–1965). «Le respect de la vie» était son éthique. Son engagement était axé sur la justice sociale et la paix mondiale. La sécurité alimentaire, de l'eau propre, l'hygiène et la formation ont été à l'époque comme aujourd'hui les tâches existentielles pour l'avenir de toute la famille humaine. «Je crois en l'avenir de cette époque, mais nous devons le créer», c'est le crédo d'Albert Schweitzer. Au moyen des images se sont ouvertes des relations à d'autres «valeurs de la paix» comme à la collaboration au développement, «Hilfe zur Selbsthilfe» [l'aide pour s'aider soi-même], à «l'année des coopératives de l'ONU» en 2012 et au Rapport sur agriculture mondiale 2008. On s'y réfère à l'importance de l'entraide, de l'encouragement de petites et moyennes exploitations agricoles et du renforcement de l'activité industrielle et commerciale indigène.

Dans ses nombreux appels, conférences et écrits, Albert Schweitzer a œuvré pour la paix jusqu'à sa mort. Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1952. En 1957 plus de 11 000 scientifiques de 49 pays ont déposé une pétition contre l'armement nucléaire auprès de l'ONU. Sous le titre «Renforcer les valeurs de la paix», l'importance de l'éducation aux valeurs a été soulignée. Aujourd'hui, on abuse malheureusement du mot paix en parlant d'«engagements militaires pour la paix». La paix cependant contient des valeurs éternelles telles que l'honnêteté, la dignité humaine, la justice, la modestie, le respect mutuel et la gratitude – aussi envers les œuvres de nos ancêtres –, un engagement constructif, l'attitude de base de la culture chrétienne européenne et le renforcement du bien commun. Pour Albert Schweitzer, la paix est l'équivalent du «respect de la vie». Dans ce sens-là le théologien, qui a fait des études de médecine plus tard, a réalisé sa tâche pastorale en tant qu'aide pour le corps et l'âme à Lambaréné. La guerre est la plus grande violation de cette éthique. Albert Schweitzer était convaincu: «C'est seulement dans la mesure où, par l'esprit, se crée dans les peuples une mentalité en faveur de la paix que les institutions créées pour la paix peuvent faire leur travail pour le maintien de la paix, ce qu'on leur demande et ce qu'on espère d'elles.»

Dans la deuxième partie de l'exposition, j'ai rendu hommage à la requête d'Albert Schweitzer, à savoir l'éducation à la paix, par le cycle de tableaux intitulé «Transmettre les fleurs de la paix». Les images de fleurs stylisées sont une référence personnelle et artistique à *Ferdinand Gehr* (1896–1996) et aux peintres de l'école des «Concrets zurichois». En complément à leurs conceptions d'images abstraites et géométriques, et en supplément de leurs concepts de couleurs et de formes, j'ai mis en relation des élémenets rationnels, émotionnels, figuratifs et ornementaux. L'inspiration m'en est venue lors d'un voyage culturel en Iran (2008) et un autre en Andalousie. Avec le texte «Les fleurs de la paix», j'ai intégré en même temps un message verbal.

Dans la troisième partie de l'exposition est présenté le rapport entre Albert Schweitzer et la Suisse. La population suisse a beaucoup contribué à l'œuvre d'Albert Schweitzer et elle continuera de s'engager. Notre pays, comme nation de volonté et démocratie directe dotée de neutralité armée, contribue de manière importante à la paix et à la protection de la population. En même temps, il s'engage pour le respect du droit international, des *Conventions de Genève* et des idéaux de la *Croix-Rouge.*

L'exposition veut encourager à s'occuper d'Albert Schweitzer et de son éthique, car, comme il a dit: «La plus grand soutien dans nos efforts pour un retour à l'humanisme, c'est l'éthique du respect de la vie.» Sa philosophie de vie, il l'a démontrée dans un sermon de 1919, à Strasbourg, une année après la fin de la Première Guerre mondiale: «Il est bon de maintenir et d'encourager la vie; il est mauvais d'entraver la vie et de la détruire. Nous sommes moraux en nous libérant de notre égoïsme, en mettant un terme à tout sentiment d'étrangeté envers les autres et en ayant de la compassion pour tout ce que nos semblables souffrants vivent autour de nous. Seule cette qualité fait de nous des êtres humains à part enitière; avec cette qualité nous atteignons une moralité propre qui ne se perd jamais et qui peut toujours être développée.» •

Le manuel scolaire mentionné «Nahrung, Bildung und Gesundheit für alle» peut être commandé pour CHF 10.– (port inclus) aux Editions *Zeit-Fragen*.

Une autre publication précieuse, «Albert Schweitzer – Leben und Wirken. Unterrichts- und Informationsmaterial für Pädagogen», d'un groupe d'historiens et de pédagogues de Weimar, peut être commandée auprès du comité Albert-Schweitzer-Komitee e.V., Albert-Schweitzer-Gedenk-und Begegnungsstätte, Kegelplatz 4, D-99423 Weimar, courriel: *asgbweimar@oneline.de*

«J'ai fait, ce que ma conscience m'a dicté.»

Importance de la lecture en classe pour l'éducation aux valeurs

par Danièle Beringer

Si on compare les lois scolaires des différents cantons, on retrouve partout la même pensée fondamentale et des missions éducatives similaires, c'est-à-dire, l'école obligatoire doit éduquer les enfants dans le but de devenir «des êtres humains ouverts à la vie, capables et sociables» en leur transmettant «les fondements de la démocratie, de la liberté et de la justice sociale dans le cadre de l'Etat de droit, afin qu'ils deviennent des êtres humains et des citoyens responsables.» (Loi sur l'école obligatoire du canton de Saint-Gall, article 3) et «L'école publique enseigne un comportement orienté vers les valeurs chrétiennes, humanistes et démocratiques.» (Loi sur l'école obligatoire du canton de Zurich, article 2).

L'enseignant a donc le devoir vis-à-vis de l'Etat, d'instaurer en ses élèves, les bases des valeurs chrétiennes et humanistes comme fondements, telles que l'assistance au prochain, la responsabilité à l'égard du bien commun à petite comme à grande échelle, la volonté de performance et le sens du devoir. Il doit initier ses élèves à une pensée et une action indépendantes en accord avec l'humanité et la vertu de tolérance, en bref: Il a la mission d'éduquer ses élèves en coopérant avec les parents, afin qu'ils deviennent des êtres capables d'affronter l'existence, ouverts à la vie, sociables et d'assumer plus tard en tant qu'êtres humains et citoyens leur responsabilité envers la famille, la commune et l'Etat.

«L'enseignant a une importance capitale dans sa classe»

Etant donné que l'être humain est un être social, capable de sentir, de penser et d'agir socialement en toute responsabilité, je considère comme mon plus grand devoir, de transmettre non seulement des connaissances et des aptitudes importantes mais aussi de poser les fondements de l'empathie et la recherche de la vérité, la franchise, la liberté et l'aptitude à l'auto-discipline.

Alfred Adler, le fondateur de la psychologie individuelle, a formulé cette mission éducative ainsi: «Il ne suffit pas de naître en tant qu'être humain, on doit apprendre à vivre en relation avec les autres.»

L'enseignant a dans sa classe une importance capitale, justement parce que l'être humain est social de par sa nature. L'élève ne vient pas à l'école en tant qu' individu isolé. Il est de par sa nature tourné vers ses semblables, il veut s'associer à eux et dans le fond de son cœur vivre en bonne intelligence avec l'enseignant et ses camarades. L'enseignant a la tâche exigeante de faire épanouir ce souhait premier inhérent à chaque enfant. Il peut effectuer cela en toute situation: en mathématiques, en langues, en sport, pendant la récréation, lors d'un voyage scolaire, n'importe où. Il y a mille possibilités pour l'enseignant de poser chez ses élèves les bases d'une existence humaine sociale.

Exemple d'une lecture en classe

Je veux montrer, par l'exemple d'une lecture en classe, ma façon de travailler avec mes élèves et comment j'ai essayé de prendre chaque élève là où il en était à ce moment précis, en vue de lui transmettre – dans une pleine intégration d'une communauté de classe – les fondements justes de la vie sociale humaine.

Il est nécessaire de mentionner que j'enseigne dans une école privée. De nombreux enfants sont inscrits dans cette école soit par le service psycho-scolaire soit par la commune, en raison du fait qu'ils ne sont plus «supportables» dans une école publique, qu' ils causent trop de troubles ou bien qu'ils ne s'entendent plus avec leurs camarades, qu'ils ont été harcelés ou encore en raison d'autres problèmes. Ou alors ils sont inscrits par leurs parents, pour éviter que leur niveau ne se dégrade bien plus.

J'ai toujours aimé étudier et lire un livre avec ma classe. A l'heure actuelle où les plus jeunes élèves disposent déjà d'un smartphone qu'ils utilisent démesurément pendant leur temps libre, nombreux sont ceux qui n'ont pas fait l'expérience d'une lecture enrichissante et plaisante. Que d'émotions, d'informations et de plaisir procurés par la lecture quand on consacre son temps libre à un livre et que l'on peut découvrir notre culture à travers la littérature! Lorsque je rencontre un enfant en train de lire, il est à coup sûr occupé à lire un livre fantastique, comme par exemple «Harry Potter» ou d'autres personnages fantastiques. Dans la littérature jeunesse, on trouve avant tout des histoires fantastiques, qui traitent de sorcières, de magiciens, de vampires et de monstres ou bien d'êtres humains dotés de dons imaginaires surélevés. Les enfants lisant ces livres ne sont plus préparés à la vie réelle, on ne fait pas appel à leur empathie mais on leur décrit un monde imaginaire dans lequel la haine, la violence et la sorcellerie embrument la pensée des enfants et les éloignent de la réalité.

J'ai été confrontée à la tâche, de trouver pour mon groupe hétéroclite d'élèves un livre, à la fois, susceptible de les enthousiasmer et apte à leur transmettre le sens des valeurs de la culture chrétienne occidentale.

A la recherche d'un livre approprié, j'ai découvert le magnifique livre de *Werner Laubi*, «Albert Schweitzer, der Urwalddoktor». D'abord, j'ai moi-même lu le livre avec une fascination croissante. L'histoire de sa vie y est présentée dans une langue simple, facile à retenir, bien lisible et adaptée aux jeunes. Les expériences formant le caractère et les évènements, qui ont fait du petit Albert, ce qu'il est devenu à l'âge adulte sont décrits dans ce livre de manière si compréhensible et si évocatrice que chaque élève peut en tirer en profit.

La lecture comme expérience commune et motivation à une réflexion propre

D'abord, j'ai demandé aux élèves s'ils avaient déjà entendu parler d'*Albert Schweitzer.* Personne ne pouvait me donner une réponse. Alors, j'ai commencé à leur expliquer qui il était et ce qu'il avait fait, et que du temps où j'étais enfant son nom était sur toutes les lèvres: tous les gens parlaient de cet homme avec plein de respect et de considération et maintenant j'allais leur présenter cet homme et son œuvre.

Les élèves ont tout de suite remarqué mon engagement personnel et ma considération pour Albert Schweitzer. Ils m'ont écoutée avec une grande fascination. Mon enthousiasme s'est transmis à la classe et ils se sont réjouis lorsque je leur ai donné à chacun un livre. Il est bien de commencer ensemble, élèves et enseignants, une lecture en classe. La lecture devient une expérience commune au cours de laquelle on peut exposer ses sentiments et ses pensées. La manière dont un camarade de classe est touché par une scène, la façon dont il parle et les pensées qu'il exprime à ce sujet renvoient chaque élève à sa propre réflexion. Chacun est élevé peu importe qu'il soit un bon ou un mauvais lecteur. Parfois, il lit lui-même, parfois il écoute seulement, mais chacun a lu et peut prendre part à la discussion commune à propos de ce qui vient d'être lu. Il peut faire l'expérience de la splendeur de la lecture et de son invitation, pour l'individu, à s'ouvrir à un tout autre monde.

Avant de commencer la lecture, j'ai donné aux élèves une sorte de mission d'études. «Essayez de trouver, quels sont les endroits où l'on remarque déjà dans l'enfance d'Albert Schweitzer que cet homme fera plus tard quelque chose de bien.» Ils étaient fascinés et ont commencé à lire.

Déjà au milieu du premier chapitre, Werner Laubi décrit, comment Albert – alors qu'il allait encore à l'école – a été piqué par une abeille. Il commença alors à crier haut et fort. Cela lui plaisait grandement de voir comment tout le monde avait pitié de lui. Aussi il continua à pleurer, même si la piqûre ne lui faisait plus mal. L'auteur poursuit: «‹Tu veux seulement te rendre important, Albert!› lui disait une voix. Alors, Albert a eu bien honte de lui-même.» (p. 4)

A la fin du premier chapitre, j'ai demandé aux élèves s'ils avaient déjà découvert un signe de reconnaissance indiquant qu'Albert Schweizer ferait du bien un jour. Aussitôt quelques élèves ont levé le doigt. Oui, ont-ils dit, ce passage décrivant sa mauvaise conscience d'avoir exagéré avec la piqûre, là il y avait déjà quelque chose de bien. Nous avons parlé un certain temps de ce sujet en classe. Quelques élèves ont raconté comment ils avaient eux-mêmes exagéré dans une situation, pour accaparer l'attention sur eux alors cela n'était pas juste. J'étais plus que satisfaite des réponses des élèves et je me suis réjouie de poursuivre la lecture.

Chaque chapitre de ce livre dissimule, au moins, une perle de ce genre, comme ce fut le cas dans le premier chapitre et mes élèves les ont toutes trouvées. En aucune fois, je n'ai dû les leur indiquer. Ils ont lu ce livre avec enthousiasme et ils n'en étaient jamais rassasiés.

Apprendre à écouter ce que me dicte ma conscience

Dans le quatrième chapitre, un événement est décrit et nombre de personnes qui se sont intéressées à Albert Schweizer, le connaissent. Un camarade de classe d'Albert a invité celui-ci à monter avec lui sur une colline et à tirer de là-haut sur les oiseaux avec un lance-pierre. Albert éprouvait une résistance intérieure contre ce plan mais n'osait pas le refuser de peur d'être considéré comme un lâche, puisqu'il avait plutôt la vie dure en tant que fils de pasteur aisé parmi les pauvres garçons de paysans. Il accompagna donc son camarade. Arrivé sur la colline, il dut sortir son lance-pierre et tirer sur les oiseaux qui étaient perchés sur les branches encore dénudées d'un arbre et qui entonnaient leur chant matinal. Malgré sa voix intérieure qui déconseillait à Albert expressément de tirer sur les oiseaux, il sortit son lance-pierre de sa poche de pantalon. A ce moment-là les cloches de l'église de Günsbach commencèrent à sonner. Ce tintement était pour Albert un «signe». Il sursauta, fit peur aux oiseaux et redescendit la colline en courant. Certes, son cœur battait à toute vitesse. Mais Albert était content comme il ne l'avait pas été depuis longtemps. «Je n'ai pas fait ce qu'un autre m'a commandé! […] J'ai fait ce que ma conscience m'a dicté.» (p. 27)

Pour moi aussi, ce passage est à chaque fois merveilleux, riche et émouvant. J'ai déjà lu ce livre avec plusieurs classes. Toutes, sans exception, ont été très touchées. Les élèves réagissaient de la même manière, chacun voulait raconter une expérience au cours de laquelle il n'avait pas osé écouter sa voix intérieure ou bien une situation au cours de laquelle il avait réussi à le faire. Nous discutions à chaque fois même quand la récréation était entamée, la discussion n'en finissait pas.

Consolider sa propre orientation des valeurs

A ce propos, je garde en mémoire le souvenir d'une fille. Elle était venue me voir pendant la récréation: «Madame B., vous vous rappelez que vous m'avez demandé il y a de cela bientôt un an, pourquoi j'avais rompu l'amitié avec Dominique si abruptement? J'avais nié à ce moment-là que je l'avais rompue mais vous savez, vous aviez bien raison. Beaucoup de garçons se moquaient de moi à cause de mon amitié avec Dominique. Et là, je n'étais pas aussi courageuse qu'Albert Schweitzer. Je n'osais pas écouter ma voix intérieure.» «C'est bien que tu reviennes là-dessus maintenant», lui ai-je dit. «Chacun d'entre nous commet une faute humaine, une qui fait très mal. Mais si on ose regarder son erreur en face et apprendre d'elle, alors on ne la commet plus, c'est très important. On peut réfléchir à la manière dont on peut réparer sa faute ou du moins donner un signal à l'autre que l'on reconnaît son erreur et qu'on la regrette.

A quoi as-tu réfléchi, que veux-tu faire?» «Je veux faire une promenade avec lui et lui expliquer mon comportement et m'excuser. Vous savez, je suis vraiment désolée.»

La fille chercha alors le garçon et ils quittèrent l'établissement ensemble.

Lorsqu'ils revinrent, la fille était soulagée. Elle m'a dit: «J'aimerais mieux ne pas avoir fait cela, mais au moins il sait maintenant que cela n'a rien à voir avec lui mais que c'est ma lâcheté qui m'a fait agir ainsi.»

Si l'on n'avait pas lu ce livre en classe, une telle réaction ne serait sans doute jamais venue. Cette fille a été saisie par la lecture commune, par la discussion en classe et par le contenu de ce livre, elle a été contaminée par mon enthousiasme et mon respect pour Albert Schweitzer et elle s'est complètement laissée emporter par la signification du texte lu. Elle l'a assimilée en fonction de son âge et l'a mise en pratique dans sa vie. Elle a développé ses propres idées à ce sujet et a consolidé son orientation des valeurs. Ainsi, elle était capable de réfléchir sur son erreur et de la réparer.

Education à la paix

Les connaisseurs d'Albert Schweitzer savent que le problème de la guerre le préoccupait beaucoup. Il ne pouvait accepter que les êtres humains se détruisent mutuellement. Son éthique religieuse, son amour profond pour les êtres humains, les animaux et la nature l'en empêchait. Ainsi, il médita sur une phrase qui, si les êtres humains l'entendaient et y réfléchissaient, pourrait réduire la détresse et la guerre dans le monde. Un jour, il trouva l'expression: «Respect de la vie».

Avec chaque classe, il y avait beaucoup à discuter. Je laissais à chaque fois les élèves à la fin de la discussion écrire une rédaction au sujet du «Respect de la vie», ce qui est un thème très exigeant et pas uniquement pour les élèves de 5e et de 6e classe. Les élèves ont effectué des efforts louables sur ce sujet.

Dans chaque classe, avec laquelle j'ai lu l'histoire de la vie d'Albert Schweitzer, j'ai pu faire des expériences émouvantes lors de la lecture de cet ouvrage. En conclusion, après en avoir terminé la lecture, je raconte toujours à mes élèves, ce qui n'est pas inscrit dedans. Lors du déclenchement de la crise de Cuba en 1962, Albert Schweitzer écrivait aussi bien à *Nikita Khrouchtchev* (à l'époque chef d'Etat et de parti de l'Union soviétique) qu'à *John F. Kennedy* (Président des USA) une lettre, dans laquelle il les mettait expressément en garde contre le déclenchement d'une guerre atomique.

J'ai lu des extraits de ces lettres et les élèves ont toujours été très impressionnés par ce qu'ils entendaient.

Une fille – elle fréquentait l'année d'après une classe prégymnasiale – m'a rendu visite au premier semestre. Leur professeur d'histoire leur avait donné comme devoir, de trouver pour chaque lettre de l'alphabet le nom d'une personne ayant eu une grande importance pour l'humanité. «Vous savez bien le nom que j'ai choisi pour la lettre S», poursuivit-elle «bien sûr, Albert Schweitzer et vous savez quoi?» Elle me regarda de manière consternée. «Il ne savait même pas qui était Albert Schweitzer. Alors, je lui ai raconté que c'était l'homme qui avait aidé à empêcher une guerre atomique.»

Cette lecture en classe est un exemple pour un enseignement éthique, pour l'éducation aux valeurs. L'éducation à la paix ne peut avoir lieu que dans un échange relationnel entre l'enseignant et les élèves, c'est seulement comme cela que l'élève peut assimiler et fixer quelque chose au niveau émotionnel. L'élève a besoin du modèle de l'enseignant, il suit l'exemple qu'il donne. Il a besoin de son soutien mais aussi de la communauté de classe. En écoutant ce que les camarades pensent et éprouvent, il ose développer ses propres pensées, en faire part aux autres, les former et les consolider dans une discussion en classe. Chaque élève, peu importe qu'il soit bon ou mauvais, est stimulé à travers l'échange avec ses camarades à poursuivre ses réflexions. Son comportement éthique est ainsi formé et à l'aide de celui-ci comme mesure intérieure, il peut mesurer ses autres actes, réfléchir sur ceux-ci et les orienter selon le bien commun. •